



MASTER MENTION ÉCONOMIE APPLIQUÉE

université
Paris Ouest
Nanterre La Défense



UFR de Sciences économiques, gestion, mathématiques et informatique
Université Paris Ouest Nanterre La Défense – Bâtiment G - 200 avenue de la République
92001 Nanterre Cedex
<http://ufr-segmi.u-paris10.fr/>

SOMMAIRE

Adresses utiles	3
Calendrier universitaire	4
L'UFR SEGMI	5
Relations internationales	6
Schéma simplifié des études	6
Quelques généralités	7
Les modalités de contrôle des connaissances et des compétences	9
Charte des examens	20
Charte du savoir-vivre ensemble	24
Architecture générale du Master Économie Appliquée	26
Master 1 Économie Appliquée	27
Maquette du Master 1 Économie Appliquée	28
Master 2 EIPMC	29
Maquette du Master 2 EIPMC	32
Plan des cours du Master 1 Économie Appliquée	33

ADRESSES UTILES



Bibliothèque universitaire : 2, allée de l'Université, BP 105, 92001 Nanterre cedex
01 40 97 72 01

Bibliothèque de l'UFR : 1^{er} étage du bâtiment G



Site de l'université Paris Ouest : <http://www.u-paris10.fr/>

Site de l'UFR SEGMI : <http://ufr-segmi.u-paris10.fr/>

Informations sur les EC transversaux : <http://moduleslmd3.u-paris10.fr>



Site d'inscriptions (Sesame) : <http://sesame.u-paris10.fr>

Site des emplois du temps : <http://planning.u-paris10.fr>

Site de communication des résultats : <https://ent.u-paris10.fr/> [espace *Ma scolarité*]



Site des services numériques de l'université (wifi) :

<http://servicesenligne.u-paris10.fr> ou <http://cri.u-paris10.fr>

C2I et compléments de cours en ligne : <http://coursenligne.u-paris10.fr>



Service de la formation continue :

bâtiment M – accueil.sfc@u-paris10.fr



SUIO – Service Universitaire d'Information et d'Orientation : bâtiment E, salles E 14 et E 19,
01 40 97 75 34.

Pour une convention de stage : <http://stages.u-paris10.fr>



Service des Affaires culturelles : bâtiment L, bureau R 28



Service des Bourses : bâtiment A, 1^{er} étage.

Service Handicaps et accessibilité : bâtiment DD, bureau R. 05

Service médical : rez-de-chaussée du bâtiment E, 01 40 97 75 33

Assistantes sociales : rez-de-chaussée du bâtiment C, salle C 20

CALENDRIER UNIVERSITAIRE 2016 – 2017

Septembre 2016		Octobre 2016		Novembre 2016		Décembre 2016		Janvier 2017		Février 2017	
01 J		01 S		01 M Toussaint		01 J		01 D Jour de l'An		01 M	Semaine 3
02 V		02 D		02 M		02 V		02 L		02 J	
03 S		03 L		03 J	Semaine 7 (2/2)	03 S		03 M	EXAMENS S1	03 V	
04 D		04 M		04 V		04 D		04 M		04 S	
05 L		05 M	Semaine 4	05 S		05 L	Semaine de révision tutorée	05 J		05 D	
06 M	Semaine de Prérentrée	06 J			06 D			06 M		06 V	
07 M			07 V		07 L		07 M		07 S		07 M
08 J		08 S		08 M		08 J		08 D		08 M	
09 V		09 D		09 M	Semaine 8	09 V		09 L	EXAMENS S1	09 J	
10 S		10 L		10 J		10 S	accompagnement pédagogique	10 M			10 V
11 D		11 M		11 V Armistice 1918		11 D		11 M		11 S	
12 L	Rentrée	12 M	Semaine 5	12 S		12 L		12 J		12 D	
13 M		13 J			13 D		13 M		13 V		13 L
14 M	Semaine 1	14 V		14 L		14 M	Semaine 12	14 S		14 M	
15 J			15 S		15 M			15 J		15 D	
16 V		16 D		16 M	Semaine 9	16 V		16 L		16 J	
17 S		17 L		17 J			17 S		17 M		17 V
18 D		18 M		18 V		18 D		18 M	Semaine 1	18 S	
19 L		19 M	Semaine 6	19 S		19 L		19 J			19 D
20 M		20 J			20 D		20 M		20 V		20 L
21 M	Semaine 2	21 V		21 L		21 M	Vacances de Noël	21 S		21 M	
22 J			22 S		22 M			22 J		22 D	
23 V		23 D		23 M	Semaine 10	23 V		23 L		23 J	
24 S		24 L		24 J			24 S		24 M		24 V
25 D		25 M	Semaine 7 (1/2)	25 V		25 D Noël		25 M	Semaine 2	25 S	
26 L		26 M			26 S		26 L			26 J	
27 M		27 J	Vacances Toussaint	27 D		27 M		27 V		27 L	
28 M	Semaine 3	28 V			28 L		28 M	Vacances de Noël	28 S		28 M
29 J			29 S		29 M		29 J			29 D	
30 V		30 D		30 M	Semaine 11	30 V		30 L		30 M	
		31 L				31 S		31 M			

Mars 2017		Avril 2017		Mai 2017		Juin 2017		Juillet 2017		Août 2017	
01 M		01 S		01 L Fête du Travail		01 J		01 S		01 M	
02 J		02 D		02 M	Examens S2	02 V	accompagnement pédagogique	02 D		02 M	
03 V		03 L		03 M			03 S		03 L		03 J
04 S		04 M		04 J		04 D	Pentecôte	04 M		04 V	
05 D		05 M	Semaine 11	05 V		05 L	Lundi de Pentecôte	05 M	Délibérations 2e session	05 S	
06 L		06 J			06 S		06 M			06 J	
07 M		07 V		07 D		07 M	Semaine de révision tutorée	07 V		07 L	
08 M	Semaine 7	08 S		08 L	Victoire 1945	08 J			08 S		08 M
09 J			09 D		09 M		09 V	accompagnement pédagogique	09 D		09 M
10 V		10 L	Vacances de printemps	10 M	Examens S2	10 S		10 L	Délibérations 2e session	10 J	
11 S		11 M				11 J		11 D			11 M
12 D		12 M		12 V		12 L		12 M		12 S	
13 L		13 J		13 S		13 M	EXAMENS Session 2	13 J	Passage à T	13 D	
14 M		14 V		14 D		14 M			14 V	Fête Nationale	14 L
15 M	Semaine 8	15 S		15 L		15 J		15 S		15 M	Assomption
16 J			16 D	Pâques	16 M		16 V		16 D		16 M
17 V		17 L	Lundi de Pâques	17 M		17 S		17 L		17 J	
18 S		18 M		18 J		18 D		18 M		18 V	
19 D		19 M	Semaine 12	19 V		19 L		19 M		19 S	
20 L		20 J			20 S		20 M	EXAMENS Session 2	20 J		20 D
21 M		21 V		21 D		21 M			21 V		21 L
22 M	Semaine 9	22 S		22 L		22 J		22 S		22 M	
23 J			23 D		23 M	Délibérations 1e session	23 V		23 D		23 M
24 V		24 L	Semaine de révision tutorée	24 M		24 S		24 L		24 J	
25 S		25 M			25 J	Ascension	25 D		25 M		25 V
26 D		26 M		26 V		26 L		26 M		26 S	
27 L		27 J	accompagnement pédagogique	27 S		27 M		27 J		27 D	
28 M		28 V			28 D		28 M		28 V		28 L
29 J	Semaine 10	29 S		29 L	Semaine de révision tutorée	29 J		29 S		29 M	
30 J			30 D			30 M		30 V		30 D	
31 V				31 M				31 L		31 J	

L'UFR SEGMI

L'UFR abrite trois départements, Économie, Gestion et Mathématiques-Informatique. Elle regroupe environ 200 enseignants-chercheurs, 23 personnels administratifs et 3800 étudiants.

Directeur de l'UFR : Yann DEMICHEL, bâtiment G, bureau E01

Directeur du département d'Économie : Marc BAUDRY, bâtiment G, bureau 313

Directeur du département de Gestion : Christophe BOISSEAU

Directeur du département de Mathématiques-Informatique : Jean-François PRADAT-PEYRE

Responsable administrative de l'UFR : Marie-Odile BOULIN, bâtiment G, bureau E02, 01 40 97 78 30

Responsable de la scolarité : Libny ESTRIPLET, bâtiment G, bureau R39, 01 40 97 98 13

Secrétariat de direction : Rachel ANDRIANASITERA et Baya BOUHERAOUA
bâtiment G, bureau E03, 01 40 97 47 81 ou 01 40 97 78 31, Fax : 01 40 97 71 42

Secrétariats des trois années de licence :

Première année : Maric LISO et Ingrid BARCLAY, bâtiment G, bureaux R35A et R35B, 01 40 97 78 72

Deuxième année : Nicolas PETIT, bâtiment G, bureau R35C, 01 40 97 78 28

Troisième année : Davina GAUVIN, bâtiment G, bureau R40-2, 01 40 97 77 97

Secrétariat de la première année de master :

Davina GAUVIN, bâtiment G, bureau R40-2, 01 40 97 77 97

Secrétariat de la seconde année de master :

Mustafa NAHAM et Caroline DUBOQUET, bâtiment G, bureau R313C, 01 40 97 78 49 - 14 -

M2Economie@u-paris10.fr

Bibliothèque de l'UFR : Sophie DA SILVA, bâtiment G, bureaux 111–113, 01 40 97 78 67 ou 01 40 97 78 68

Équipe de formation de la mention Économie appliquée :

Directrice de la mention Economie Appliquée : Cécile COUHARDE,

<http://economix.fr/fr/membres/?id=955>

Responsable de la Première Année de Master : Elena DUMITRESCU

<http://economix.fr/fr/membres/?id=1578>

Autres enseignants membres de l'équipe de formation :

Valérie MIGNON, Responsable de la seconde année du Master Économie Internationale, Politiques Macroéconomiques et Conjoncture (EIPMC)

<http://economix.fr/fr/membres/?id=302>

RELATIONS INTERNATIONALES

Bureau des relations internationales pour l'UFR SEGMI :

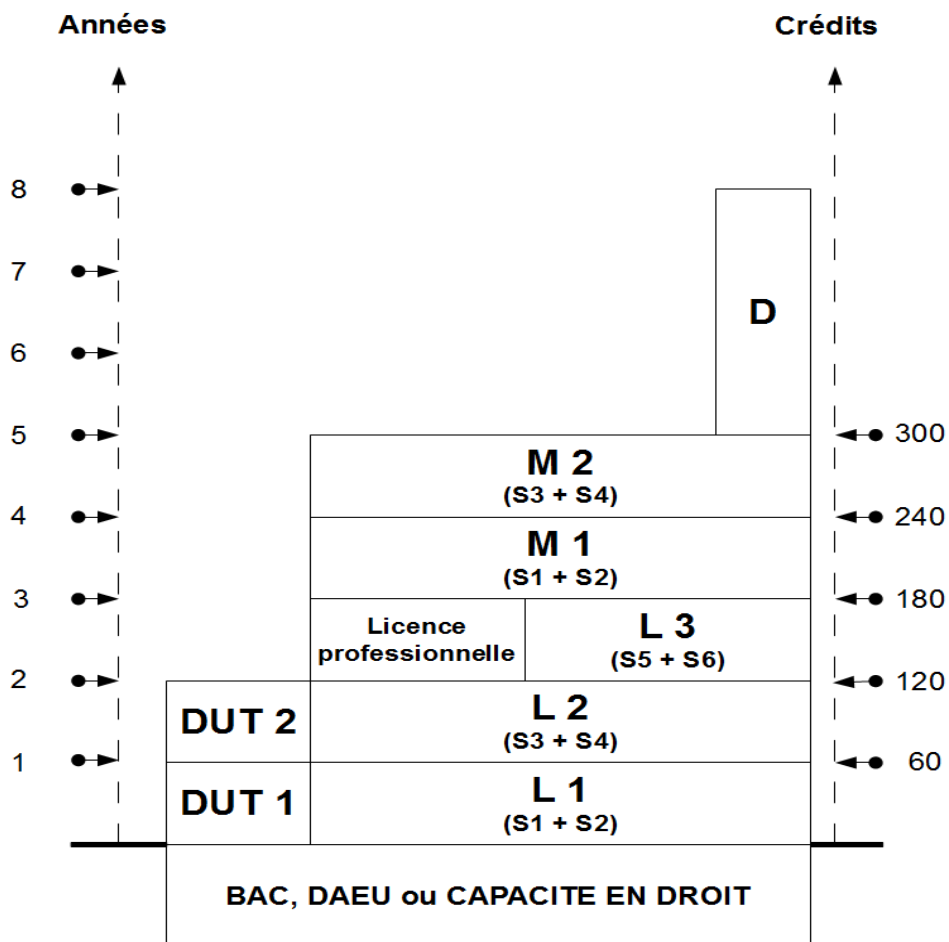
Catherine HÉRÉÛS, internationalsegmi@u-paris10.fr - bureau R35D, 01 40 97 79 86

Responsable pédagogique des relations internationales pour l'économie (programme ERASMUS) :

Fatih KARANFIL, bâtiment G, bureau 604bis - fkaranfil@u-paris10.fr

Programmes d'échanges bilatéraux (Hors Europe) : Annie GARANTO, garantoa@gmail.com

SCHEMA SIMPLIFIE DES ETUDES



QUELQUES GÉNÉRALITÉS

Vous avez été admis(e) à vous inscrire à l'Université Paris Ouest Nanterre La Défense et vous avez choisi d'y suivre des études d'économie au sein de l'UFR SEGMI.
Nous vous souhaitons la bienvenue dans notre Unité de Formation et de Recherche (UFR).

Une UFR est une composante de l'Université spécialisée dans la recherche et l'enseignement d'une discipline ou d'un ensemble de disciplines scientifiques complémentaires. Sa mission est de promouvoir des travaux de recherche dans la (ou les) discipline(s) concernée(s) et de développer un enseignement original qui s'appuie sur la démarche et les résultats scientifiques, en relation avec l'ensemble des milieux professionnels et dans un esprit d'ouverture à l'international.

L'UFR à laquelle vous appartenez désormais est spécialisée dans les disciplines suivantes : l'économie, la gestion, les mathématiques et l'informatique.

Le LMD (Licence – Master – Doctorat) :

L'Université Paris Ouest a adopté le schéma LMD en septembre 2005. Dans ce schéma, l'architecture des études est fondée sur trois grades qui constituent trois niveaux de sortie : la Licence, puis le Master, enfin le Doctorat. Ces nouveaux diplômes sont des diplômes nationaux. Les diplômes intermédiaires, DEUG et Maîtrise, sont maintenus.

Les formations sont organisées en semestres, chaque semestre d'études étant affecté de 30 crédits (ECTS). En Licence, 6 semestres doivent ainsi être validés, soit au total 180 crédits. Chaque enseignement du semestre reçoit alors un nombre de crédits proportionnel au temps que l'étudiant doit y consacrer et qui inclut le travail personnel. Dans le cadre de leur contrat pédagogique, les étudiants peuvent aller acquérir des crédits dans des établissements d'enseignement supérieur à l'étranger.

L'inscription pédagogique :

Vous avez procédé à votre inscription administrative (IA) et vous êtes en possession de votre carte d'étudiant. Pour pouvoir suivre vos enseignements et passer les examens, il vous appartient dans un deuxième temps de procéder à votre inscription pédagogique (IP).

Il s'agit :

- de préciser le mode de contrôle des connaissances :
 - soit continu, dans le cadre **des travaux dirigés** (règle générale),
 - soit dérogatoire.

Le contrôle continu (C.C.) qui suppose l'assiduité aux travaux dirigés (TD) est la règle. Le contrôle dérogatoire ne peut être retenu, sur justificatif, que dans les cas où l'assiduité aux TD est impossible : salariés, sportifs de haut niveau, étudiants handicapés, en longue maladie, mères de famille.

- de choisir le groupe de TD auquel vous serez rattaché durant toute l'année universitaire pour toutes les matières.
- de choisir vos enseignements optionnels, le cas échéant.

Cette inscription est définitive. Elle conditionne le passage des examens. Aucune modification ne peut être acceptée après la date communiquée par le secrétariat (sauf cas de force majeure).

L'inscription pédagogique doit être effectuée si possible en juillet pour les nouveaux étudiants et en septembre, selon un calendrier fixé à l'avance, pour les autres étudiants retardataires et redoublants (se référer à l'affichage).

Vous pourrez trouver aide et conseil auprès des personnels de l'Université, en particulier de ceux de votre UFR, ainsi qu'auprès du Centre d'Information et d'Orientation de l'Université Paris Ouest et des tuteurs pédagogiques pour votre orientation et votre insertion.

Le Master Economie Appliquée est destiné à des étudiants ayant reçu une formation universitaire solide en économie, statistiques, mathématiques et économétrie.

Ce Master propose un cursus sur deux années et offre aux étudiants une formation avancée en économie appliquée ainsi que la possibilité de poursuite d'études en doctorat dans les domaines de la macroéconomie et de la finance internationales.

La formation est, en effet, en étroite relation avec l'axe de recherche Macroéconomie Internationale, Banque et Econométrie Financière du laboratoire de recherche EconomiX-CNRS. Plus d'informations sur : <http://economix.fr/fr/axes/mibef/>

L'organisation générale du Master Economie Appliquée :

Le Master s'articule autour de deux années (soit quatre semestres) :

La **1ère année du Master Economie Appliquée** propose des enseignements destinés à donner des compétences théoriques, méthodologiques et pratiques aux étudiants dans les domaines de la macroéconomie et de la finance internationales. Le diplôme délivré en fin de première année est une Maîtrise d'Economie Appliquée.

La **2ème année** du Master offre une formation spécialisée en **Economie Internationale, Politiques Macroéconomiques et Conjoncture**. Elle donne l'opportunité aux étudiants d'étudier des thématiques qui se situent à la frontière des recherches et des politiques économiques les plus récentes, dans des cours dispensés par des économistes renommés et d'appliquer des méthodes économétriques adaptées à l'étude de ces différentes thématiques.

L'accès en M2 :

L'accès en seconde année de Master Economie Appliquée est soumis à l'obtention du M1 et à l'acceptation du dossier déposé sous Sesame.

Les modalités de contrôle des connaissances et des compétences 2014-2018

Modalités approuvées par la CFVU du 30/06/2014

Pour chaque diplôme de licence ou de master, les informations concernant les modalités de contrôle des connaissances et des compétences sont adoptées en Conseil d'UFR et transmises au Conseil des Études et de la Vie Universitaire (CEVU), avant d'être validées par le Conseil d'Administration (CA), ce avant le commencement de l'année universitaire. Ces informations concernant les modalités de contrôle figurent dans la brochure présentant les contenus d'enseignement de chaque diplôme. Des rectifications, pour répondre à des situations particulières liées aux changements des textes réglementaires relatifs aux diplômes de Licence et Master, peuvent être proposées par les UFR pour adoption par les instances de l'université **au plus tard avant la fin du premier mois d'enseignement suivant le début** de l'année universitaire.

L'exposé des formules de contrôle des connaissances et des compétences décrit, pour chaque étudiant et pour chaque étape de diplôme, les modalités générales de son évaluation.

Trois formules peuvent être appliquées :

1. La formule standard de contrôle des connaissances et des compétences :

Elle s'applique à tous les étudiants inscrits dans une formation diplômante de Licence ou de Master à l'université Paris Ouest, à l'exception de ceux qui préparent leur(s) diplôme(s) dans le cadre de l'enseignement à distance et sauf situation particulière donnant droit à la formule dérogatoire. Pour chaque élément pédagogique (Unité d'Enseignement - UE ou Élément Constitutif - EC) au niveau duquel s'opère l'évaluation de l'étudiant, la formule d'examen standard peut comporter un ou deux volets selon la période à laquelle se déroule l'examen, selon l'élément pédagogique concerné et se décomposant comme suit : (1) a) *le contrôle continu* ou b) *le contrôle en cours de formation*¹, et (2) *le contrôle terminal*. Lorsque les deux volets sont présents, leur pondération respective est fixée par l'équipe de formation.

(1) Les contrôles se déroulant au cours d'une période semestrielle d'enseignement

Ceux-ci peuvent prendre deux formes :

1a) *Le contrôle continu* est composé **de plusieurs** épreuves qui visent à vérifier ponctuellement les acquis de l'étudiant. Les modalités de contrôle continu prévoient la communication régulière des notes et résultats à l'étudiant.

1b) *Le contrôle en cours de formation* est composé d'une seule situation d'évaluation visant à évaluer les compétences acquises à la fin d'un cycle d'enseignement. Ce CCF est organisé et corrigé par l'enseignant dans le cadre des groupes qui composent la population inscrite à l'élément pédagogique. Celui-ci peut prendre différentes

¹ Le contrôle en cours de formation (CCF) est un mode d'évaluation certificateur de compétences **terminales**. Les situations d'évaluation sont réalisées par les formateurs eux-mêmes, et se déroule en une seule fois à la fin de la période d'enseignement définie par la maquette et l'emploi du temps du diplôme. Le CCF n'exclue pas le fait qu'une ou plusieurs évaluations formatives peuvent être mises en œuvre tout au long du cycle de formation.

formes : épreuve sur table, devoir, dossier, mémoire, compte-rendu de stages, etc. Parmi les modalités du CCF, certaines peuvent prendre la forme d'un contrôle organisé sous la direction du responsable de l'équipe pédagogique, commun donc à tous les étudiants inscrits à l'élément pédagogique.

(2) Les contrôles se déroulant après la période semestrielle d'enseignement

Cette forme de contrôle se déroulant après une période de révision d'une semaine minimum².

Le contrôle (ou examen) terminal est une épreuve récapitulative, portant donc sur l'ensemble du programme, qui se déroule à la fin de l'enseignement. Cette épreuve finale prend alors la forme d'un *examen de fin de semestre* communément appelé *partiel* (épreuve sur table), commun à tous les étudiants inscrits à l'élément pédagogique.

Dans tous les cas, les formateurs informent les étudiant(e)s de la période prévue pour chaque mode de contrôle, des compétences à évaluer, des conditions de l'évaluation, des critères d'évaluation (exigences et indicateurs).

Note : Conformément à l'Arrêté Licence du 1^{er} Août 2011 (Art. 11), trois formules de contrôle des connaissances peuvent donc être identifiées : (1) le contrôle continu (la note finale est la note moyenne de l'ensemble des évaluations) ou le contrôle en cours de formation (la note finale), (2) l'examen terminal (une seule épreuve lors d'une session d'examen programmée au même moment pour l'ensemble des étudiants inscrits à l'élément pédagogique), et (3) une formule « mixte » associant contrôle continu ou contrôle en cours de formation et examen terminal (les deux étant clairement dissociés et la pondération (e.g., 50%-50% ; 60%-40% ; etc.) respective de ces deux modalités étant clairement définies également à l'avance (cf. livret pédagogique).

2. La formule de contrôle des connaissances et des compétences pour l'enseignement à distance :

Elle s'applique à tous les étudiants qui sont inscrits à l'université Paris Ouest dans le cadre de l'EAD. Pour tous les éléments constitutifs de l'étape de diplôme ou du diplôme, la ou les formules d'examen mises en œuvre parmi les trois décrites supra seront précisées dès le début de l'année universitaire dans le livret pédagogique délivré aux étudiants.

3. La formule dérogatoire de contrôle des connaissances et des compétences :

Elle s'applique aux étudiants qui sont dispensés d'assiduité aux enseignements présentiels.

Pour tous les éléments pédagogiques de l'étape de diplôme ou du diplôme auxquels est inscrit l'étudiant, elle prend la forme d'un *examen terminal*.

Les conditions de dispense d'assiduité doivent figurer dans le livret de l'étudiant. Ces conditions sont en conformité avec le cadre général qui a été approuvé par les instances de l'université. À ce titre, le CA fixe, sur proposition du CEVU, les modalités pédagogiques spéciales prenant en compte les besoins particuliers des étudiants engagés dans la vie active ou assumant des responsabilités particulières dans la vie universitaire, la vie étudiante ou associative, des étudiants chargés de famille, des étudiants engagés dans plusieurs cursus, des étudiants handicapés et des sportifs de haut niveau.

En cas de changement important dans le cadre de vie de l'étudiant (e.g., signature d'un contrat de travail) au cours de l'année universitaire, l'étudiant aura la possibilité d'adresser au responsable pédagogique du diplôme, une demande de changement de statut dans un courrier manuscrit et signé, accompagné de l'ensemble des pièces justificatives. En cas d'accord sur le changement de statut de l'étudiant, celui-ci sera définitif et ne pourra plus être changé.

- **La session de rattrapage :**

² Cette période pourra exceptionnellement être calée sur les périodes de vacances universitaires lorsque le calendrier de l'année universitaire le rendrait nécessaire. Cette adaptation ne pourra cependant être proposée qu'à partir d'une période de coupure supérieure à une semaine.

Excepté lorsque cette disposition n'est pas explicitement prévue dans les modalités propres à un diplôme particulier (e.g., UE professionnelles dans certains M2 en raison des périodes de stages parfois tardives), les étudiants n'ayant pas validé l'ensemble des enseignements de l'année sont convoqués à une deuxième session d'examen, dite session de rattrapage, où ils devront obligatoirement repasser tous les éléments pédagogiques qui n'ont pas été validés (voir modalités de validation ci-dessous).

Pour chaque élément pédagogique, et quel que soit le régime d'inscription de l'étudiant pour l'année universitaire en question, les modalités de contrôle (durée de l'épreuve, oral ou écrit ; contenus du programme exposé dans la brochure) en vigueur à la 2^e session dite « session de rattrapage » devront figurer dans la brochure présentant les contenus d'enseignement de chaque diplôme, celle-ci devant être soumise à examen et validée par les instances de l'université au début de chaque année universitaire.

La période pendant laquelle se déroulera les examens s'appliquant aux étudiants sera annoncée, au plus tard, en début de chaque année universitaire.

LA PRISE EN COMPTE DES ABSENCES, DES DISPENSES ET DES CREDITS ACQUIS

Les absences

Un étudiant reconnu absent au cours du semestre à plus de trois séances de TD organisés dans le cadre d'une UE ou d'un EC dont l'enseignement se déroule sur 12 séquences est déclaré défaillant à celui-ci, que l'absence soit justifiée ou non³. L'étudiant se verra alors attribuer le résultat **ABI** pour l'EC concerné.

Un étudiant reconnu absent à une épreuve terminale portant sur un élément constitutif d'une UE ou sur une UE, est déclaré défaillant à cet élément pédagogique, que l'absence soit justifiée ou non. Dans ce cas, l'étudiant se verra attribuer la note « **ABI** » pour l'UE concernée⁴.

Les dispenses

Un étudiant à qui on attribue une dispense pour un élément pédagogique particulier voit celui-ci neutralisé dans le calcul des résultats. La neutralisation se fait par affectation à l'élément pédagogique concerné d'un coefficient de pondération égal à zéro. Les crédits associés à cet élément ne sont acquis qu'à l'issue de la session d'examen qui se traduit par l'obtention par l'étudiant de l'UE, du semestre ou de l'année comprenant l'élément pédagogique en question. La dispense n'est valable que pour l'année universitaire correspondant à l'inscription administrative et pédagogique qui a été enregistrée pour l'étudiant.

La validation des acquis

L'étudiant qui bénéficie de validations d'acquis au titre d'éléments constitutifs ou d'unités d'enseignement acquis et capitalisés voit les crédits correspondants transférés. Les éléments pédagogiques ainsi validés sont neutralisés dans la détermination des résultats par l'affectation d'un coefficient de pondération égal à zéro.

Dans le cas d'une « Validation d'Acquis Académiques », le cas le plus général sera celui du report global sur une étape du diplôme avec la note annuelle obtenue par l'étudiant dans son établissement d'origine.

Dans des cas particuliers, il pourra être également procédé au report des notes au titre d'éléments constitutifs ou

³ Lorsque le volume horaire de l'UE ou de l'EC considéré est supérieur ou inférieur à 12 séquences (base 1 séquence hebdomadaire sur la base du calendrier universitaire), la règle des 25% d'absences (arrondies à l'entier inférieur) sera retenue. Par exemple, pour 10 séances de TD, le seuil sera fixé à $(10 * 25/100) = 2,5$. L'étudiant(e) sera déclaré(e) défaillant(e) à partir de la troisième absence.

⁴ Dans certaines formations, et sur la durée d'une année universitaire, (e.g., STAPS en cas de blessure et d'incapacité à pratiquer une activité physique) ou dans certaines circonstances (i.e., accident, longue maladie, ou affection chronique nécessitant une prise en charge régulière après avis du service médical de l'université), le jury pourra décider d'attribuer la note « **ABJ** » (i.e., **AB**sence **J**ustificée). Cette notation permet le report automatique de la note de « 0 » et permet donc la compensation, ainsi que le calcul global de la moyenne.

d'unités d'enseignement acquis et capitalisés sur demande écrite de l'étudiant auprès du jury de l'année de diplôme correspondant et selon des règles qui pourront être définies par ce même jury.

LES REGLES DE COMPENSATION, DE CAPITALISATION ET DE PROGRESSION EN LICENCE

o *La composition des unités d'enseignement*

Disposition n°1 : Une unité d'enseignement peut être composée d'un ou de plusieurs éléments constitutifs. L'évaluation des étudiants peut être organisée au niveau de l'UE, y compris lorsqu'il y a plusieurs éléments constitutifs.

o *La détermination du résultat de l'étudiant*

Disposition n°2 : Lorsque l'évaluation des étudiants s'opère au niveau de chacun des éléments constitutifs de l'UE, le résultat obtenu à celle-ci est donné par la moyenne pondérée des notes acquises aux différents éléments constitutifs (compensation intra UE).

Disposition n°3 : Les UE d'un même semestre se compensent entre elles, compte tenu de leur coefficient de pondération (Compensation intra semestre).

En L1, L2 et L3, les notes inférieures à la moyenne ne peuvent être reportées d'une session sur une autre.

Disposition n°4 : Les premier et deuxième semestres de la licence se compensent. Il en est de même des troisième et quatrième semestres et des cinquième et sixième semestres.

Disposition n°5 : Si le résultat obtenu à l'année est supérieur ou égal à 10, l'étudiant est déclaré admis. Une mention est alors attribuée selon le résultat obtenu à l'année. Le calcul de ce résultat se fait en intégrant l'ensemble des UE qui entrent dans la structuration des parcours de formation, en tenant compte de la pondération qui a été affectée à chaque élément pédagogique.

Passable si : $10 \leq \text{résultat} < 12$

Assez bien si : $12 \leq \text{résultat} < 14$

Bien si : $14 \leq \text{résultat} < 16$

Très bien si : $16 \leq \text{résultat}$

Sinon l'étudiant est non admis et déclaré ajourné.

Disposition n°6 : Si le résultat obtenu à un semestre est supérieur ou égal à 10, l'étudiant est déclaré admis à celui-ci. Aucune mention n'est attribuée pour le résultat d'un semestre.

Si le résultat obtenu au semestre est inférieur à 10 mais que l'étudiant est admis à l'année, il est aussi déclaré admis par compensation au semestre considéré.

Si le résultat obtenu au semestre est inférieur à 10 et que l'étudiant est non admis à l'année, il est aussi déclaré non admis au semestre considéré.

Disposition n°7 : Si le résultat obtenu à une UE est supérieur ou égal à 10, l'étudiant est déclaré *admis* à celle-ci. Néanmoins,

- o Si le résultat obtenu à une UE est inférieur à 10 mais si l'étudiant est déclaré admis, par compensation ou non, au semestre qui comprend cette UE, il est déclaré *admis* par compensation à celle-ci.
- o Si le résultat obtenu à une UE est inférieur à 10 et si l'étudiant est déclaré *non admis* au semestre qui comprend cette UE, il est déclaré *non admis* à celle-ci.
- o Si le résultat à une UE ou à un EC est inférieur à 10, et qu'il est déclaré *non admis* en 1^{ère} session, la

meilleure des notes obtenue entre la 1^{ère} et la 2^{ème} session (lorsque celle-ci existe et que l'étudiant est venu composer à la deuxième session) sera prise en compte pour le résultat global de l'étudiant et la tenue du jury se déroulant à l'issue de la 2^{ème} session.

- Si la compensation « intra UE » ne peut s'effectuer en raison d'une défaillance à l'un de ses EC, l'étudiant est déclaré *défaillant* à cette UE.
- Tout résultat « ABI » à un élément pédagogique particulier donne lieu à un résultat général de « *Défaillant* » au semestre en question (et *in fine*, à l'année universitaire).

Disposition n°8 : À l'issue de l'année de L3, si les trois années de Licence (L1, L2, L3) ont été validées par chacun des jurys d'années correspondant (i.e., chacune des trois années doit avoir été acquises par un résultat à l'année supérieur ou égal à 10). Une mention est alors attribuée selon le résultat obtenu à la moyenne des trois années. Le calcul de ce résultat se fait en intégrant chacune des moyennes annuelles qui entrent dans la structuration des parcours de formation. Les mentions suivantes pourront être attribuées.

Passable si : $10 \leq \text{résultat} < 12$

Assez bien si : $12 \leq \text{résultat} < 14$

Bien si : $14 \leq \text{résultat} < 16$

Très bien si : $16 \leq \text{résultat}$

- *La capitalisation des unités d'enseignement*

Disposition n°9 : Une unité d'enseignement est acquise et capitalisée dès lors que l'étudiant est déclaré *admis* ou *admis par compensation* à celle-ci. Toute UE acquise confère à l'étudiant le nombre de crédits correspondants. Ces crédits sont acquis définitivement et capitalisables.

Disposition n°10 : Les éléments constitutifs des unités d'enseignement non acquises sont capitalisables, dès lors que l'évaluation des étudiants est organisée au niveau de chaque EC et que la note obtenue à l'EC concerné est supérieure ou égale à 10.

- *La progression dans les parcours de formation*

Disposition n°11 : L'étudiant inscrit à une année n est autorisé à poursuivre à l'année n+1 dès lors qu'il est admis à l'année n.

L'étudiant inscrit à une année n et non admis à celle-ci est autorisé à poursuivre conditionnellement en année n+1 si et seulement s'il ne lui manque au maximum que la validation d'un seul semestre de l'année immédiatement inférieure (n).

Disposition n°12 : Le principe général retenu pour les Licences dans l'offre 2014- 2019 à Paris Ouest est celui d'un système organisé autour d'UE « fondamentales » et d'UE « complémentaires ». En 1^{ère} année, l'étudiant qui s'est inscrit dans une mention ou organisée autour de ce principe peut se réorienter de droit vers une mention ou ayant fait partie du bloc « complémentaire » qu'il a suivi (à condition que ce bloc complémentaire est constitué intégralement du fondamental disciplinaire de la licence vers laquelle il se réoriente). La réorientation s'effectuera conformément aux procédures administratives en vigueur. Pour la progression de l'étudiant dans la mention choisie dans le cadre de la réorientation, les règles de validation en vigueur sont les règles générales qui conditionnent le passage à l'année n+1, en l'occurrence à la 2^{ème} année. En d'autres termes, tout ECTS acquis dans le cadre de la validation d'un EC ou d'une UE (voir dispositions 9 et 10) est capitalisable au titre du semestre 1 de l'étudiant. En cas d'acquisition (soit directement, soit par le système de compensation décrit dans les dispositions supra) des 30 ECTS du premier semestre, celui-ci sera validé comme étant le premier semestre de la licence choisie dans le cadre de la réorientation.

Dans toute autre configuration, le transfert des ECTS acquis au cours du premier semestre dans la licence choisie dans le cadre de la réorientation se fera selon les principes d'une Validation d'Acquis Académiques après examen du dossier de l'étudiant par une commission de réorientation. Tout ECTS non transféré devra alors être acquis par l'étudiant dans le cadre des modalités d'organisation du contrôle des connaissances du diplôme retenu pour la réorientation.

Disposition n°13 : Un système de « bonus au diplôme » est proposé par l'établissement. Sur la base d'une offre de formation votée annuellement par les instances (CEVU, CA), et en accord avec l'équipe pédagogique du diplôme ou de l'étape de diplôme, l'étudiant(e) a la possibilité de s'inscrire pédagogiquement dans au maximum deux modules donnant lieu à la délivrance d'une note qui rend compte du niveau de compétences acquises dans ce cadre. Les notes sont délivrées sur une base identique aux dispositions décrites supra pour la validation des EC et des UE à l'exception de la mention ABI qui sera remplacée par la note « 0 ». La note ainsi obtenue est obligatoirement reportée sur le relevé de notes de l'étudiant(e).

Le jury du diplôme ou de l'étape de diplôme pourra accorder des points de jury au titre d'un « bonus au diplôme » à condition que l'étudiant a déjà été admis à l'année sur la base de la moyenne établie pour les 60 ECTS de l'année. Le jury décide du nombre de points de bonification pouvant être accordés au titre de l'enseignement « bonus au diplôme » validé par l'étudiant. Les règles d'attribution des points de jury pour les enseignements « bonus au diplôme » sont approuvées par le conseil de l'UFR responsable de la filière.

LES REGLES DE COMPENSATION, DE CAPITALISATION ET DE PROGRESSION EN MASTER

Disposition n°14 : L'organisation administrative de l'année universitaire est annuelle (inscription en Master 1, inscription en Master 2).

Disposition n°15 : Une Mention de Master est délivrée par l'acquisition de 120 crédits européens, au-delà de 180 crédits obtenus après le baccalauréat. Ces crédits sont validés dans le cadre du suivi d'un **parcours-type** de formation reconnu de la Mention de Master, dans le respect des règles imposées dans la maquette de formation. Un parcours-type de formation obéit à des règles de progression basées sur une structure des enseignements découpée en 4 semestres. Un semestre correspond à l'acquisition de 30 crédits.

Ces 120 crédits européens sont obtenus par la validation d'Unités d'Enseignement (UE) semestrielles, pouvant rassembler différents éléments constitutifs de formation (EC), proposés sous la forme possible de différentes activités pédagogiques pour un même enseignement.

o *La composition des unités d'enseignement*

Disposition n°16 : Une unité d'enseignement peut être composée d'un ou de plusieurs éléments constitutifs. L'évaluation des étudiants pourra être organisée au niveau de l'UE, y compris lorsqu'il y a plusieurs éléments constitutifs.

o *La détermination du résultat de l'étudiant en première année de Master*

Disposition n°17 : Lorsque l'évaluation des étudiants s'opère au niveau de chacun des éléments constitutifs de l'UE, le résultat obtenu à celle-ci est donné par la moyenne pondérée des notes acquises aux éléments constitutifs (compensation intra UE).

Disposition n°18 : Les UE « disciplinaires » (i.e., hors l'ensemble des UE relatives aux stages « professionnels ») d'un même semestre se compensent entre elles compte tenu de leur coefficient de pondération (Compensation intra semestre). Lorsque le coefficient n'est pas précisé, la compensation se fera en se rapportant au nombre d'ECTS des UE considérées. Chaque équipe de formation détermine les modalités de compensation concernant les notes de stages.

Disposition n°19 : Si la moyenne des notes obtenues à un semestre est supérieure ou égale à 10, l'étudiant est déclaré admis à celui-ci.

Sinon l'étudiant est déclaré *non admis*

Disposition n°20 : Si la note moyenne obtenue à une UE est supérieure ou égale à 10, l'étudiant est déclaré *admis* à celle-ci.

Disposition n°21 : En M1, les notes inférieures à la moyenne ne peuvent être reportées d'une session sur une autre

- Si la note moyenne obtenue à une UE est inférieure à 10 mais que l'étudiant est *admis* au semestre qui comprend cette UE il est déclaré *admis par compensation* à celle-ci.
- Si la note moyenne obtenue à une UE est inférieure à 10 et que l'étudiant est *non admis* au semestre qui comprend cette UE, il est déclaré *non admis* à cette UE.
- Si la compensation « intra UE » ne peut s'effectuer en raison d'une défaillance à l'un de ses EC, l'étudiant est déclaré *défaillant* à cette UE.

Tout résultat « ABI » à un élément pédagogique particulier donne lieu à un résultat général de *Défaillant* au semestre en question

- Si le résultat à une UE ou à un EC est inférieur à 10, et qu'il est déclaré *non admis* en 1^{ère} session, la meilleure des notes obtenue entre la 1^{ère} et la 2^{ème} session (lorsque celle-ci existe et que l'étudiant est venu composer à la deuxième session) sera prise en compte pour le résultat global de l'étudiant et la tenue du jury se déroulant à l'issue de la 2^{ème} session.

Disposition n°22 : Les deux semestres de la première année de Master se compensent.

Disposition n°23 : Si le résultat obtenu à l'année est supérieur ou égal à 10, l'étudiant est déclaré admis. Une mention est alors attribuée selon le résultat obtenu à l'année. Le calcul de ce résultat se fait en intégrant l'ensemble des UE qui entrent dans la structuration des parcours de formation,

Passable si : $10 \leq \text{résultat} < 12$

Assez bien si : $12 \leq \text{résultat} < 14$

Bien si : $14 \leq \text{résultat} < 16$

Très bien si : $16 \leq \text{résultat}$

o *La détermination du résultat de l'étudiant en deuxième année de Master*

Disposition n°24 : L'organisation pédagogique de l'année est semestrielle. Les étudiants bénéficient de deux sessions d'examen. La première session d'examen portant sur le 1^e semestre se déroule au terme des enseignements du 1^e semestre. La première session d'examen portant sur le 2^e semestre se déroule au terme des enseignements du 2^e semestre. La seconde session, dite de rattrapage, lorsque celle-ci est prévue par les modalités propres aux diplômes, se déroule en une seule fois. L'évaluation porte sur les enseignements dispensés au premier et second semestre de l'année universitaire.

Disposition n°25 : Si des modalités spécifiques (par exemple, dispositions spécifiques aux UE disciplinaires et professionnelles ou de recherche) de capitalisation et de compensations peuvent être adoptées (à l'exception de la règle de non report des notes d'une session sur l'autre commune à tous les masters 2 de Paris Ouest), celles-ci doivent être identiques pour tous les parcours d'une même mention.

Disposition n°26 : En M2, les notes inférieures à la moyenne ne peuvent être reportées d'une session sur une autre

Disposition n°27 : À la condition que les modalités de compensation et de capitalisation mentionnées supra soient respectées l'étudiant(e) est déclaré admis(e). L'étudiant(e) se voit attribuer une mention établie à partir de la moyenne entre les deux semestres du M2.

Le calcul de ce résultat se fait en intégrant l'ensemble des UE qui entrent dans la structuration des parcours de formation,

Passable si : $10 \leq \text{résultat} < 12$

Assez bien si : $12 \leq \text{résultat} < 14$

Bien si : $14 \leq \text{résultat} < 16$

Très bien si : $16 \leq \text{résultat}$

La capitalisation des unités d'enseignement en Master 2

Disposition n°28 : Une unité d'enseignement est acquise et capitalisée dès lors que l'étudiant est déclaré *admis* ou *admis par compensation* à celle-ci.

Disposition n°29 : Les éléments constitutifs des unités d'enseignement non acquises sont capitalisables dès lors que l'évaluation des étudiants est organisée au niveau de chaque EC et que la note obtenue à l'EC est supérieure ou égale à 10.

o **Règles relatives aux enseignements de langue vivante étrangère en Master**

Disposition 30 : Le diplôme ne peut être délivré qu'après validation de l'aptitude à maîtriser une langue étrangère, dans les conditions fixées dans la maquette du diplôme.

o **Règles pour la transition entre LMD2 et LMD3**

Disposition n°31 : Tous les étudiants admis en 2013-2014 à la première année de la licence, à la deuxième année de licence, ou à la licence, sont autorisés à s'inscrire dans la même filière, respectivement :

- Aux semestres 3 et 4 de la licence correspondante dans l'offre LMD3
- Aux semestres 5 et 6 de la licence correspondante dans l'offre LMD3
- Aux semestres 1 et 2 de Master si l'accès à ceux-ci n'est pas sélectif.

Disposition n°32 : Tous les étudiants ajournés en 2013-2014 dans un diplôme de L ou de M de l'université Paris Ouest sont autorisés à s'inscrire en 2014-2015 dans la filière qui lui correspond dans la nouvelle offre LMD3 et dans la même année ou étape de ce diplôme dans le respect de la disposition n°11. Une convention pédagogique sera établie par l'UFR, sous le contrôle des responsables de l'équipe de formation concernée, précisant les éléments pédagogiques validés antérieurement et les rattrapages à effectuer en LMD3, conformément aux règles de capitalisation des UE et des EC qui sont en vigueur. Ce document est établi en deux exemplaires, le premier est destiné à l'étudiant, le second est conservé par l'UFR.

S'agissant de la conversion des acquis antérieurs, lorsque la note obtenue à un élément pédagogique validé et capitalisé est *supérieure ou égale à 10*, ce résultat est repris dans la détermination des résultats futurs. Lorsque la note obtenue à un élément pédagogique validé est *inférieure à 10*, ce résultat est neutralisé dans la détermination des résultats futurs par l'affectation d'un coefficient de pondération égal à 0 (dispense).

Disposition n°33 : En licence, aucun rattrapage supplémentaire ne peut être demandé en 2014-2015 à un étudiant au titre des enseignements nouveaux introduits dans le cadre du LMD3, s'il a été inscrit en 2013-2014 en année n et admis en n+1 en 2014-2015, mais avec des rattrapages à effectuer dans un semestre du niveau n. Le rattrapage imposé portera sur des UE ou sur les EC qui, dans la nouvelle maquette, correspondent à aux UE ou aux EC qui n'ont pas été validées en 2013-2014 ou antérieurement.

Disposition n°34 : Dans l'éventualité où un élément pédagogique faisant partie d'une étape n d'un diplôme dans le

schéma LMD2 a été validé par un étudiant, et que ce même élément pédagogique figure à l'étape n+1 dans le schéma LMD3, les crédits attachés à cet élément sont considérés comme définitivement acquis par l'étudiant. Il sera dispensé d'enseignement et d'examen pour cet élément pédagogique. Celui-ci sera neutralisé par l'affectation d'un coefficient de pondération égal à 0 dans la détermination des résultats que l'étudiant obtiendra à l'étape n+1 dans le nouveau schéma LMD3.

Disposition n°35 : Ces modalités de contrôle des connaissances ne s'appliquent pas aux diplômes « DUT ».

Addendum

Dispositions générales relatives aux examens et jurys des diplômes de l'Université Paris Ouest Nanterre La Défense

Constitution des Jurys et convocations aux examens

Le jury de l'année des L1, L2, L3, de la Licence, de M1, le jury de chaque parcours de l'année M2 et le jury de la Mention de Master est fixé annuellement par décision du Président de l'Université. La composition du jury et la désignation de son Président sont proposées par le Directeur de la composante de rattachement de la formation. **Cette composition doit parvenir à la signature du Président de l'Université avant le 31 décembre de l'année universitaire en cours. Elle doit faire l'objet d'un affichage sur les lieux de l'enseignement au moins 15 jours avant les épreuves.**

Le jury de l'année de L1, L2, L3, du diplôme de la Licence, de M1, **celui de l'année M2 et celui du diplôme de Master est composé de son Président et de 2 à 3 assesseurs.** Les enseignants de la formation peuvent être invités par le jury et venir assister celui-ci, sans voix délibérative.

Un procès-verbal circonstancié de la délibération du jury accompagnera les relevés des décisions concernant les notes et les résultats.

Seul le Président de jury signe (**nom, prénom**) le procès-verbal des résultats. **Tous les membres du jury doivent obligatoirement être présents.** Une feuille d'émargement jointe au procès-verbal des résultats atteste de leur présence.

Dans le cas d'une habilitation partagée, les jurys doivent être constitués en accord avec les différents partenaires. Chaque établissement conjoint est obligatoirement représenté par un membre du jury. Pour les Licences Pro et les M2 Pro, le jury comprend obligatoirement un membre de l'équipe de formation appartenant au monde socio-économique.

Le jury de l'année du diplôme considéré doit se réunir après chaque session et attribuer aux étudiants les crédits européens correspondant à leurs résultats. Ces jurys peuvent être convoqués de manière exceptionnelle par le Président de jury correspondant.

Les jurys statuent souverainement sur les résultats des contrôles des connaissances des éléments constitutifs et des UE du semestre auxquels l'étudiant est inscrit dans le logiciel APOGEE. Les points de jury sont donnés uniquement par les jurys de semestre, d'année ou de diplôme.

Constitution des semestres et organisation des examens

Les années de diplômes de Licences et Masters sont chacune constituées de semestres. En Licence, un semestre correspond à un ensemble de 30 crédits européens (il est recommandé que cette valeur corresponde également aux semestres de Master). Il se déroule, autant que possible, sur une période de six mois consécutifs. L'organisation du semestre peut être différente dans des cas particuliers, notamment pour les stages de M2. Deux semestres peuvent éventuellement se superposer dans le temps.

Les examens terminaux de chaque semestre sont organisés sous forme de sessions, le plus généralement et lorsque la deuxième session est prévue par les modalités propres au diplôme, à raison de deux par année universitaire.

Les composantes de l'université pourront mettre en place des dispositions spécifiques (après présentation et validation par le CFVU) permettant d'identifier au plus près le nombre des étudiants-es présents-es aux

examens de la seconde session.

Les examens de première session de chaque semestre peuvent avoir lieu pendant la période des six mois consécutifs du semestre ou à la fin de cette période.

L'intervalle entre deux sessions d'examen doit être d'au moins 15 jours, sauf dispositions pédagogiques particulières votées par les conseils de l'Université.

Publication des résultats et refus de compensation

Les dates de délibération des jurys de semestre et de diplôme doivent être affichées au moins un mois avant les examens. Les dates précises d'affichage des résultats doivent être indiquées aux étudiants au plus tard le jour des examens.

Après délibération du **jury de diplôme considéré**, les résultats, *admis* ou *ajourné*, sont affichés ou publiés sur internet sans que les notes soient mentionnées. Les étudiants obtiennent un relevé individuel de leurs notes auprès des secrétaires pédagogiques, des enseignants ou par voie électronique/informatique.

Pour une UE donnée, l'affichage ou la publication des notes des examens partiels et des contrôles continus est autorisé. Cependant, quel que soit le mode d'évaluation ou le régime d'inscription de l'étudiant, lorsqu'il s'agit du résultat final d'une UE, du résultat de semestre ou de celui d'année, l'affichage doit être : N°CARTE D'ETUDIANT–NOTE.

La communication des copies est de droit pour les étudiants qui en font la demande, après que leur notation ait été publiée (loi N°79-587 du 11-07-79). Les copies doivent être conservées pendant **un an** et peuvent être consultées durant toute cette période à la demande des étudiants. Les étudiants ont **deux mois** après la publication des résultats pour contester ces notes auprès des jurys des diplômes considérés.

Pour le niveau Master, tout étudiant peut refuser la compensation entre les notes des UE d'un semestre ou d'une année. Ce refus de compensation concerne uniquement la première session. Il doit obligatoirement être demandé sous forme d'un courrier manuscrit et signé, adressé sous forme d'un pli recommandé avec A/R au Président de jury de M1 ou à celui de parcours de M2. L'étudiant dispose d'un délai d'une semaine après l'affichage des résultats pour refuser la compensation.

Également, pour le niveau Master, tout étudiant peut refuser une note d'une UE d'un semestre même s'il a la moyenne à toutes les UE de ce semestre. Le refus d'une note entraîne l'annulation définitive de cette note. Il doit obligatoirement être demandé, dans un délai d'une semaine après l'affichage des résultats, sous forme d'un courrier manuscrit et signé, adressé au Président de jury.

Ces demandes (refus de compensation, refus de note) ne pourront pas faire l'objet de rétractations ultérieures.

Une attestation de réussite et d'obtention du diplôme doit être fournie **trois semaines au plus tard** après la proclamation des résultats aux étudiants qui en font la demande. Il est impératif que la délivrance du diplôme définitif intervienne dans un délai **inférieur à six mois**.

Seule la délibération de jury est créatrice de droit (et donc contestable). Une erreur lors de l'affichage ou de la notification des résultats aux candidats peut donc être rectifiée dans un délai de deux mois, tout en ouvrant droit à réparation des préjudices qu'elle a pu causer.

Validation des parcours de formation pour la délivrance du diplôme intermédiaire de DEUG

Article 1

Le diplôme intermédiaire de DEUG est obtenu par validation de L1 d'une part et de L2 d'autre part. Il n'y a pas de compensation entre les moyennes de L1 et L2. La progression et l'obtention des années de L1 et de L2 devront être réalisées dans une période de 3 années universitaires successives au maximum.

Article 2

La délivrance du diplôme de DEUG ne se fait pas de manière automatique mais est éditée uniquement sur demande expresse formulée par l'étudiant(e) auprès des services de la scolarité de l'université Paris-Ouest Nanterre La Défense.

Article 3

Les règles de capitalisation des UE et de compensation annuelle sont identiques à celles de l'année de L1

et L2 de la mention de Licence correspondante.

Article 4

Le DEUG est délivré à partir d'une de la moyenne générale pondérée (MGP) ≥ 10 , avec la mention, passable, assez-bien, bien ou très bien en fonction MGP des notes des différentes UE, selon la table de référence suivante :

- mention passable : $10/20 \leq \text{MGP} < 12/20$
- mention assez-bien : $12/20 \leq \text{MGP} < 14/20$
- mention bien : $14/20 \leq \text{MGP} < 16/20$
- mention très bien : $16/20 \leq \text{MGP}$

Validation des parcours de formation pour la délivrance du diplôme intermédiaire de Maîtrise

Article 1

L'obtention du diplôme de Maîtrise, telle qu'elle est prévue dans la maquette de la Mention de Master, correspond à la validation de 60 premiers crédits de la structure des enseignements. La Maîtrise porte le nom de la Mention de Master correspondante.

Article 2

La délivrance du diplôme de Maîtrise ne se fait pas de manière automatique mais est éditée uniquement sur demande expresse formulée par l'étudiant(e) auprès des services de la scolarité de l'université Paris-Ouest Nanterre La Défense.

Article 3

Les règles de capitalisation des UE et de compensation annuelle sont identiques à celles du M1 de la mention de Master correspondante.

Article 4

La Maîtrise est délivrée à partir d'une de la moyenne générale pondérée (MGP) ≥ 10 , avec la mention, passable, assez-bien, bien ou très bien en fonction MGP des notes des différentes UE, selon la table de référence suivante :

- mention passable : $10/20 \leq \text{MGP} < 12/20$
- mention assez-bien : $12/20 \leq \text{MGP} < 14/20$
- mention bien : $14/20 \leq \text{MGP} < 16/20$
- mention très bien : $16/20 \leq \text{MGP}$

LA CHARTE DES EXAMENS

(texte voté par le CEVU du 28 juin 2010 et ratifié CA du 5 juillet 2010)

La présente Charte définit les dispositions communes à l'ensemble des composantes et services de l'Université concernant le déroulement des examens. Elle s'applique à toute épreuve organisée par l'université dans le cadre des modalités de contrôle des connaissances et des compétences. Elle s'applique donc aux épreuves organisées dans le cadre du régime normal contrôle continu, aux épreuves organisées pour les étudiants relevant de l'enseignement à distance, aux épreuves de contrôle terminal, ainsi qu'aux épreuves de la session de rattrapage.

1. Calendrier et convocation

Le calendrier des examens de fin de semestre, hors contrôle continu, est porté à la connaissance des étudiants par voie d'affichage sécurisé au moins 15 jours avant le début des épreuves. Dans la mesure du possible, il est également mis en ligne sur le site Internet de l'Université et sur celui de la composante ou du service. Il précise le lieu, la date, l'heure de début et la durée de chaque épreuve.

L'affichage vaut convocation des étudiants. Il appartient donc à chaque étudiant de veiller à s'informer du calendrier des examens, étant rappelé que l'absence à une épreuve empêche la validation de l'Unité d'Enseignement correspondante.

2. Déroulement des épreuves

Pour chaque épreuve, un procès-verbal est établi. Il mentionne tout incident survenu dans le cadre de l'épreuve. Il est joint aux copies et à la liste d'émargement.

2.1 Accès aux salles d'examen

2.1.1 Conditions d'entrée

Les étudiants doivent être présents devant la salle d'examen 15 minutes avant le début des épreuves écrites. Ce temps est nécessaire à la bonne organisation des formalités de contrôle d'identité et d'émargement et au bon déroulement de l'épreuve.

2.1.1.1 Contrôle d'identité

Les étudiants justifient de leur identité par la présentation de leur carte d'étudiant. En cas d'oubli, ils peuvent présenter leur carte nationale d'identité, passeport ou permis de conduire. Les étudiants ne pouvant présenter aucun de ces documents ne sont pas autorisés à participer à l'épreuve. Les titres de transports, carte de bibliothèque et autres documents, même avec photo, ne sont pas admis comme justificatifs d'identité.

Selon les moyens techniques utilisés, et notamment en cas de lecture optique des cartes d'étudiant, le contrôle d'identité peut être organisé à l'entrée de la salle d'examen. Dans ce cas, il conditionne l'autorisation à entrer dans la salle.

Le contrôle d'identité peut également être assuré à l'intérieur de la salle, le cas échéant après le début de l'épreuve.

2.1.1.2 Tenue vestimentaire

Les tenues vestimentaires des étudiants doivent permettre de voir l'intégralité de leur visage. **Les étudiants qui se présenteraient avec des tenues ne permettant pas de contrôler leur identité et de vérifier qu'ils ne dissimulent pas d'écouteurs ne sont pas autorisés à participer à l'épreuve.**

2.1.1.3 Installation

Les étudiants prennent place dans la salle d'examen, le cas échéant à la place qui leur a été assignée. Les étudiants s'installent de manière à ne pas être au coude à coude et à permettre la circulation du personnel chargé de la surveillance. Les surveillants ont toute autorité pour déterminer la place des étudiants, ils peuvent faire changer un étudiant de place s'ils le jugent utile. Avant le début de l'épreuve, les sacs et effets personnels des étudiants sont déposés hors de leur portée, à l'endroit indiqué par les surveillants. Les étudiants ne conservent que le strict nécessaire pour composer. Les étudiants remplissent immédiatement l'en-tête de leur copie afin de ne pas avoir à le faire à la fin de l'épreuve.

2.1.1.4 Émargement

Une fois leur identité contrôlée, les étudiants émargent au regard de leur nom. Un étudiant ne figurant pas sur la liste d'émargement peut, sous réserve de vérification ultérieure, être autorisé à composer par l'enseignant responsable de salle. L'étudiant est alors ajouté à la liste d'émargement et mention en est

portée au procès-verbal de l'épreuve. S'il s'avère par la suite que l'étudiant a composé à tort, sa copie ne sera pas prise en compte.

2.1.1.5 Retard

L'accès à la salle d'examen est interdit à tout candidat qui se présente après la distribution des sujets.

Toutefois, dans la limite d'un retard n'excédant pas le tiers de la durée de l'épreuve et au maximum d'1 heure, l'étudiant retardataire peut être autorisé à composer par l'enseignant responsable de salle. Aucun temps supplémentaire de composition n'est accordé au candidat arrivé en retard. La mention du retard et des circonstances de celui-ci est portée au procès-verbal de l'épreuve. Des justificatifs pourront être exigés.

2.1.1 Conditions de sortie

Les règles relatives aux conditions de sortie s'appliquent quelle que soit la durée de l'épreuve, et même si l'étudiant souhaite abandonner et rendre copie blanche.

2.1.2.1 Sortie temporaire

Une fois les sujets distribués, aucune sortie temporaire n'est autorisée avant la fin de la 2^e heure.

En cas d'épreuve d'une durée inférieure ou égale à 2 heures, aucune sortie temporaire n'est autorisée. Toutefois, en cas d'urgence médicale, l'étudiant est autorisé à sortir avant la fin de la 2^e heure. Il est alors accompagné d'un surveillant.

Au-delà de la 2^e heure, les étudiants ne peuvent être autorisés à quitter temporairement la salle que :

- 1 par 1 ;
- sans documents ni moyens de communication ;
- contre la remise de leur carte d'étudiant aux surveillants, carte qu'ils récupèrent à leur retour. Toute absence anormalement prolongée sera consignée au procès-verbal de l'épreuve.

2.1.2.2 Sortie définitive

Une fois les sujets distribués, aucune sortie définitive n'est autorisée avant la fin de la 1^{ère} heure.

En cas d'épreuve d'une durée inférieure ou égale à 1 heure, aucune sortie n'est autorisée. Les étudiants ne peuvent quitter définitivement la salle qu'après la remise d'une copie à leur nom, même blanche. L'étudiant qui quitterait la salle d'examen sans remettre de copie serait considéré comme défaillant.

2.2 Consignes à respecter pendant toute la durée de l'épreuve

A l'exception des documents expressément autorisés par le sujet, aucun matériel (note, livre, document, support électronique) ne sera détenu par l'étudiant pendant les épreuves. Les sacs, documents, objets ou autres matériels sont déposés hors de portée avant le début de l'épreuve.

Lorsque des documents ou matériels sont autorisés par le sujet, ils sont à usage strictement individuels, et ne peuvent être échangés entre étudiants. Ils sont vierges de toute annotation, surlignage, post-it ou mémoire. Cela vaut en particulier pour les codes juridiques et les calculatrices programmables, qui doivent être vierges de toute annotation ou programmation particulière.

L'usage de téléphones portables ou de tout autre moyen de communication, même à l'usage d'horloge, est strictement interdit.

Il appartient aux étudiants de se munir d'une montre, l'Université ne garantissant pas la présence d'horloges dans les salles d'examen.

Même éteints, les téléphones portables sont déposés hors de portée avec les effets personnels des étudiants. A défaut, ils seront saisis par les surveillants.

Les étudiants composent seuls et personnellement.

Il est interdit aux étudiants de parler ou d'échanger quelque information que ce soit entre eux pendant l'épreuve.

Toute question sera adressée aux surveillants.

Les étudiants utilisent exclusivement les copies et brouillons mis à leur disposition par l'Université.

En dehors de l'en-tête anonymable, la copie ne doit porter aucun signe distinctif susceptible d'identifier l'étudiant. A défaut, le jury pourra considérer qu'il y a rupture d'anonymat et annuler la copie.

2.3 Fin d'épreuve et remise des copies

Au signal de fin d'épreuve donné par l'enseignant responsable de salle, tous les étudiants cessent immédiatement de composer. Tout refus de cesser d'écrire sera porté au procès-verbal

de l'épreuve.

Chaque étudiant remet une copie, même blanche, et anonymée.

L'étudiant qui a quitté la salle ne peut plus remettre de copie ou d'intercalaires oubliés.

2.4 Cas des étudiants handicapés

Afin de garantir l'égalité de leurs chances avec les autres étudiants, les candidats aux examens de l'enseignement supérieur présentant un handicap temporaire ou permanent peuvent bénéficier des aménagements rendus nécessaires par leur situation.

Il appartient aux étudiants souhaitant bénéficier d'un aménagement de saisir le service de médecine préventive (SUMPPS) et le service handicap.

En cas d'handicap permanent, cette démarche doit être effectuée avant le 15 novembre de chaque année universitaire faisant l'objet d'une inscription et être renouvelée chaque année. En cas d'handicap temporaire, l'étudiant se manifeste dans les meilleurs délais.

2.5 Laïcité

Les étudiants ne sauraient invoquer des motifs religieux, philosophiques ou politiques pour refuser de se soumettre à certaines épreuves, contester le choix des sujets, demander de changer la date d'une épreuve, ni pour prétendre choisir un examinateur plutôt qu'un autre.

3. Fraude

Toute infraction aux règles énoncées ci-dessus sera considérée comme une tentative de fraude et pourra donner lieu à la saisine de la section disciplinaire.

En cas de flagrant délit :

- Les surveillants prennent toute mesure nécessaire pour faire cesser la fraude. Ils ont toute autorité pour saisir les documents ou matériels permettant d'établir la réalité des faits. Ils portent mention de l'incident au procès-verbal de l'épreuve et rédigent un rapport précis et détaillé qui est joint à celui-ci.
- L'étudiant continue de composer. Toutefois, en cas de substitution de personnes ou de troubles affectant le déroulement de l'épreuve, l'expulsion de la salle d'examen peut être prononcée. Les sanctions encourues vont de l'avertissement à l'exclusion définitive de tout établissement public d'enseignement supérieur.

4. Communication des résultats et consultation des copies

Les résultats sont communiqués par voie d'affichage et par Internet. Les résultats des examens de janvier sont communiqués à titre informatif, sous réserve des délibérations des jurys. Il appartient aux étudiants qui souhaitent consulter leurs copies de s'informer auprès du service de scolarité compétent des modalités de consultation.

Le Plagiat

Lors de la correction de rapports de stage et de mémoires donnant lieu à une évaluation, l'utilisation du « copier/coller » en partie ou en totalité d'articles, de rapports ou de tout autre document provenant d'internet est de plus en plus fréquemment constaté, sans qu'il soit explicitement fait mention des sources.

Ceci constitue une violation de la propriété intellectuelle. Il est interdit de copier et/ou de traduire une partie ou l'intégralité d'un article provenant d'internet même si les sources sont citées.

Seule la reproduction de citations est « autorisée » à la condition que celles-ci soient clairement identifiées et référencées. Elles doivent être placées entre guillemets et référencées en bas de page.

Tout travail doit comporter les références des ouvrages et/ou des sites internet qui ont servi à son élaboration.

L'UFR SEGMI s'est dotée d'un outil permettant de détecter dans un texte le degré de plagiat sur internet et dans les documents déjà analysés.

A compter de ce jour, chaque rapport et mémoire devra être remis accompagné d'une version informatique du document (CD ou fichier joint par mail).

Le non-respect de ce principe et de ces règles entraînera selon le degré de gravité de la faute constatée l'attribution de la note zéro, l'obligation de refaire le travail incriminé et un éventuel passage devant le Conseil de discipline

Charte du savoir-vivre ensemble

Université Paris Ouest Nanterre la Défense

Séance du CA du 07 avril 2014

L'Université Paris Ouest Nanterre la Défense est un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPCSCP) régi par les articles L. 711-1 et suivants du Code de l'éducation. La communauté universitaire se compose d'étudiant-e-s et de personnels répartis sur les sites de Nanterre, Ville d'Avray, Saint-Cloud et la Défense. Le fonctionnement harmonieux de notre Université exige que chacun-e respecte les règles du savoir-vivre ensemble rappelées dans la présente charte.

Egalité et non-discrimination

Le fonctionnement de l'Université et la réussite de chacun-e s'enrichissent de la singularité des personnes qui composent notre communauté.

Toute discrimination, notamment sur le sexe, l'origine, l'âge, l'état de santé, l'apparence, le handicap, l'appartenance religieuse, la situation de famille, l'orientation sexuelle, les opinions politiques ou syndicales, est prohibée.

L'Université promeut l'égalité entre les femmes et les hommes et lutte contre les stéréotypes de genre.

Laïcité

Conformément au principe constitutionnel de laïcité, rappelé par l'article L. 141-6 du Code de l'éducation, l'Université Paris Ouest Nanterre la Défense est un établissement laïque et indépendant de toute emprise religieuse ou idéologique.

Le campus de l'Université et les activités qui y sont menées doivent respecter l'exigence de neutralité des services publics. Les agents de l'Université ne doivent porter aucun signe religieux ostentatoire.

Les cours, les examens et l'organisation des services respectent strictement le calendrier national et ses règles d'application fixés par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

Liberté d'expression et d'opinion

L'enseignement et la recherche visent au libre développement scientifique, créateur et critique, dans le respect de la liberté d'expression et d'opinion. L'exercice de la liberté d'expression doit être respectueuse d'autrui et être exempte de tout abus relevant de la diffamation et de l'injure (outrance, mépris, invective). Elle ne saurait porter atteinte aux différentes missions de l'Université.

La participation démocratique est essentielle à la vie de l'établissement. Des élections sont organisées pour les étudiant-e-s et les personnels, permettant la participation de tout-e-s aux choix et décisions de l'Université.

Respect des personnes et de l'environnement

Chacun-e doit travailler dans un esprit de respect mutuel excluant toute forme de harcèlement moral ou sexuel, de menaces, de violences physiques ou verbales, et toute autre forme de domination ou d'exclusion.

Chacun-e doit respecter l'environnement de travail sur l'ensemble des sites de l'Université. Le respect des règles d'hygiène et de sécurité et la recherche d'un développement durable sur le campus garantissent un environnement respectueux du bien-être de chacun-e.

Les tags, graffitis, affichages sauvages et jets de détritus constituent une dégradation volontaire de l'environnement de travail et sont prohibés. Les détritus doivent être déposés dans les endroits idoines.

L'ensemble de la communauté universitaire se mobilise afin de garantir le respect des principes édictés

dans la présente Charte. Les contrevenant-e-s aux règles énoncées dans la présente charte s'exposent à des sanctions disciplinaires, conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

En cas de difficulté concernant l'application des règles du savoir-vivre ensemble, des instances et services de l'Université sont à votre disposition (le comité d'hygiène, sécurité et condition de travail, la direction des ressources humaines, le service de médecine préventive, le service d'action sociale, les organisations syndicales, les instances paritaires comme les instances élues de l'Université). Vous pouvez également envoyer un courriel à l'adresse vivre-ensemble@u-paris10.fr.

Architecture générale du Master Economie Appliquée

Première année de Master : Maîtrise Economie Appliquée

La première année de Master (M1) est organisée en deux semestres de 30 ECTS chacun. Le diplôme délivré en fin de première année de Master est une maîtrise d'économie appliquée.

Responsable du M1 Economie Appliquée : Elena Dumitrescu (elena.dumitrescu@u-paris10.fr)

Deuxième année de Master

Un parcours est proposé en seconde année du Master Economie Appliquée : *Economie internationale, politiques macroéconomiques et conjoncture* (EIPMC), dirigé par Valérie Mignon (valerie.mignon@u-paris10.fr).

Première année de Master : Maîtrise Economie Appliquée

Objectifs généraux

Le programme est conçu de manière à ce que 50% des cours (30 crédits) soient centrés au premier semestre sur des enseignements théoriques en Economie internationale, Microéconomie, Macroéconomie et Econométrie et que les 50% des cours restants au second semestre correspondent à des enseignements méthodologiques et plus appliqués. Au niveau du travail personnel, les étudiants doivent être en mesure de lire des articles de recherche, rédiger des notes ou essais et de finaliser un projet d'économétrie.

Cette structuration permet de préparer l'étudiant à la spécialisation qu'il choisira en deuxième année, tout en évitant qu'un excès de spécialisation le handicape en cas de réorientation vers une deuxième année de Master dans une autre Université française ou une Université étrangère. Ainsi, la première année du Master permet aux étudiants de se pré-orienter, sans toutefois leur fermer définitivement la possibilité d'opter en deuxième année pour des spécialités ne correspondant pas complètement à leur parcours de première année.

Stage

Dans le cadre de leur formation, les étudiants ont la possibilité d'effectuer un stage dont la durée minimale est de un mois. Le stage doit être validé par le responsable de la formation, avant même la signature de la convention de stage. Ce stage ne se substitue à aucun enseignement : une fois la convention de stage signée par le responsable de formation, les étudiants choisissent l'EC « Econométrie appliquée + stage facultatif » dans l'UE « Techniques quantitatives » du second semestre. Les étudiants auront à remettre à l'issue du stage une note de synthèse décrivant le contenu du travail effectué durant le stage. Cette note de synthèse doit être remise au responsable de formation même si le stage est effectué durant les vacances d'été et que l'étudiant a validé son année à la première session.

Le parcours de seconde année de Master

A l'issue de la première année, les étudiants sont ensuite orientés en deuxième année de Master selon le choix de l'UE disciplinaire fondamentale effectué au second semestre du M1.

UE disciplinaire fondamentale S2 (M1)	Spécialités 2^e année (M2)
Economie	Economie internationale, politiques macroéconomiques et conjoncture
Finance	Economie internationale, politiques macroéconomiques et conjoncture Banque, monnaie et marchés Gestion des actifs

Remarque importante :

Les parcours de M2 mentionnés dans le tableau ci-dessus sont ceux auxquels conduit naturellement l'UE disciplinaire fondamentale choisie en M1 (sous réserve d'acceptation du dossier de candidature en M2). Il convient toutefois de noter que, quelle que soit l'UE disciplinaire fondamentale choisie en M1, l'étudiant a la possibilité de déposer un dossier d'entrée en M2 dans un parcours ne correspondant pas à l'UE choisie. A titre d'exemple, un étudiant ayant choisi l'UE fondamentale économie a la possibilité de déposer un dossier dans un des parcours de la mention Monnaie, Banque, Finance, Assurance.

MAQUETTE DU MASTER 1 ÉCONOMIE APPLIQUÉE

		LIBELLÉ LMD3	CODE APOGÉE	CRÉDITS	Vol.h. CM	Vol.h. TD
SEMESTRE 1	Fondamentaux Economie internationale					
	Macroéconomie financière contemporaine			4,5	36	
	Macroéconomie internationale			4,5	24	16
	Fondamentaux Techniques quantitatives 1					
	Mathématiques : Optimisation			3	24	16
	Econométrie 1			4,5	36	16
	Macroéconomie et Microéconomie appliquées					
	Modélisation macroéconomique			3	24	
	Théorie des jeux et applications			4,5	24	16
	Langue vivante et logiciels					
	Anglais économique et financier			3		18
Initiation SAS, R			3		24	
SEMESTRE 2	1 UE au choix :					
	Parcours Economie internationale					
	Economie du développement			3	24	
	International economics*			4,5	36	16
	Politique économique			4,5	24	16
	Parcours Finance internationale					
	Gestion de portefeuilles			4,5	24	16
	Théorie et économétrie des marchés financiers			4,5	24	16
	Théorie financière			3	24	12
	Techniques quantitatives 2					
	Atelier d'économétrie et projet économétrique			3		24
	Econométrie des données de panel			4,5	24	16
	Econométrie 2 : Econométrie des séries temporelles			4,5	24	16
	1 EC au choix :			3		
	Econométrie appliquée + stage facultatif				24	
	Méthodes numériques					24
	Langue vivante					
World Economic Outlook*			3	24		

* cours en anglais

Seconde année de Master : **Parcours Economie Internationale,** **Politiques Macroéconomiques et Conjoncture**

Responsable : Valérie Mignon.

Objectifs de la formation

Le Master 2 *Economie Internationale, Politiques Macroéconomiques et Conjoncture* (EIPMC) offre une triple formation de très haut niveau en macroéconomie internationale, finance internationale et économétrie. Le Master EIPMC est délivré en formation initiale dans le cadre de la Mention Economie Appliquée et s'appuie sur le laboratoire de recherche EconomiX placé sous la double tutelle de l'Université Paris Ouest - Nanterre La Défense et du CNRS (UMR 7235). Ce laboratoire de sciences économiques, alliant des démarches empiriques à des développements théoriques, rassemble environ 200 membres et constitue l'un des pôles majeurs de recherche et de formation à la recherche en économie d'Île-de-France. La qualité et le rayonnement du laboratoire sont en particulier illustrés par les très nombreuses publications de ses membres dans les revues internationales de haut niveau, les manuels et ouvrages de recherche, ainsi que par une participation active au débat public.

L'objectif de la spécialité *Economie Internationale, Politiques Macroéconomiques et Conjoncture* est de former les étudiants à l'analyse des problèmes économiques et financiers internationaux, à la prévision macroéconomique et financière et à l'analyse des politiques macroéconomiques.

L'orientation de la spécialité est résolument appliquée. Une des spécificités de la formation est ainsi de fournir aux étudiants une excellente maîtrise des méthodes quantitatives (économétrie et techniques de simulation) en macroéconomie internationale, finance internationale et politique économique.

Ces compétences sont relativement rares sur le marché, et pourtant très recherchées notamment dans les domaines de la modélisation économique et de la finance, ainsi que dans le domaine des enquêtes et sondages, en France et à l'étranger.

Débouchés

Les débouchés du M2 *Economie Internationale, Politiques Macroéconomiques et Conjoncture* sont très variés. Ils concernent notamment les services d'études et de conjoncture des banques et des grandes entreprises, les institutions européennes (Commission, Banque centrale) et internationales (FMI, Banque Mondiale, OCDE, OMC, CNUCED, banques régionales de développement, ...), les Universités, le CNRS, les organismes de recherche publics et privés, les services d'études économiques des administrations centrales (ministère de l'économie, ministère des affaires sociales, ...), des administrations locales (conseils régionaux, offices de développement économique, ...), des administrations de sécurité sociale, *etc.*

Ce Master conduit ainsi à divers postes ou fonctions tels que : cadres chargés des études économiques, financières et commerciales dans les secteurs public, para-public et privé, macroéconomistes, conjoncturistes, analystes des marchés financiers, cadres dans les secteurs financier et bancaire, chargés de recherche, ingénieurs d'études et de recherche dans le secteur public, Professeurs et Maîtres de conférences, *etc.*

Admission dans la formation

Les étudiants du M2 *Economie Internationale, Politiques Macroéconomiques et Conjoncture* proviennent essentiellement de première année de Master d'économie, d'économie appliquée, d'économie et finance, d'économétrie, MASS et des grandes écoles. La sélection des étudiants

s'effectue sur dossier. Un jury se prononce chaque année au mois de juillet sur la recevabilité des candidatures. La capacité d'accueil prévue est de 30 étudiants.

Organisation générale

Les étudiants suivent un total de 10 enseignements (« cours fondamentaux », 10 × 21h).

Ils suivent également un cours d'anglais de 20 h.

A côté de ces enseignements, ils choisissent deux cours de formation à la recherche (2 × 20h) :

- un cours de formation à la recherche conduisant à la rédaction d'un mémoire « majeur »,
- un cours de formation à la recherche conduisant à la rédaction d'un mémoire « mineur ».

L'étudiant prépare ainsi deux travaux de recherche (mémoires « majeur » et « mineur ») dans le cadre de ces cours de formation à la recherche. L'un des deux mémoires, voire les deux (pour les étudiants ne se destinant pas à la recherche), peut être substitué par un stage après accord des responsables de la formation. Les stages conduisent à la rédaction de rapports qui restent sous la responsabilité d'enseignants du Master. Les mémoires « majeurs » font l'objet d'une soutenance orale.

Modalités d'évaluation

L'admissibilité est prononcée sur la base d'une moyenne générale non pondérée des notes obtenues aux dix examens correspondant aux dix enseignements suivis. La moyenne générale exigée est de 10 sur 20. Lorsqu'un étudiant n'est pas déclaré admissible, il doit repasser toutes les épreuves des cours pour lesquels il a obtenu une note inférieure à 10, lors d'une seconde session d'admissibilité (session de rattrapage). La note de seconde session remplace alors celle de première session.

Seuls les étudiants déclarés admissibles peuvent prétendre à la préparation des mémoires « mineur » et « majeur ».

L'admission est prononcée sur la base de la moyenne des notes d'admissibilité pour une pondération de 50% et de la moyenne pondérée des notes des mémoires « majeur » (2/3) et « mineur » (1/3) pour une pondération de 50%. Les mentions passable, assez bien, bien et très bien sont accordées pour des moyennes supérieures ou égales à 10, 12, 14 et 16 sur 20.

Liste des enseignements

Cours fondamentaux : 3h × 7 semaines

Les étudiants suivent obligatoirement l'ensemble des cours des deux UE suivantes :

UE Méthodologie économétrique

- Méthodes économétriques : *Dramane Coulibaly*
- Séries temporelles : *Valérie Mignon*

UE Macroéconomie et conjoncture

- Croissance et fluctuations : *Olivier de Bandt*
- Economie monétaire internationale : *Jean-Pierre Allegret*
- Finance internationale et développement : *Christophe Boucher*

Les étudiants choisissent deux cours parmi trois dans l'UE « Econométrie et dynamique macroéconomique » et trois cours parmi quatre dans l'UE « Econométrie avancée et dynamique internationale » :

UE Econométrie et dynamique macroéconomique

Deux cours parmi trois :

- Econométrie des données de panel : *Olivier de Bandt*

- Fondements microéconomiques de la macroéconomie : *Françoise Larbre*
- Séries temporelles avancées : *Laurent Ferrara*

UE Econométrie avancée et dynamique internationale

Trois cours parmi quatre :

- Dynamique économétrique : *Vincent Bouvatier*
- Macroéconomie internationale avancée : *Cécile Couharde*
- Econométrie des séries temporelles non linéaires
- Macroéconomie financière internationale approfondie

Les étudiants suivent également un cours d'anglais de 20 h.

Cours de formation à la recherche : 2 × 20 h

Deux séminaires parmi sept :

- **Econométrie des comportements macroéconomiques : *Laurent Ferrara***
- Econométrie de la finance internationale : *Valérie Mignon*
- Marchés financiers et régimes de change : *Cécile Couharde*
- Modélisation financière et bancaire : *Olivier de Bandt*
- Economie des migrations internationales : *Lionel Ragot*
- Politiques macroéconomiques et modélisation appliquée : *Balázs Égert*
- Macroéconomie des pays émergents et en développement : *Jean-Pierre Allegret*

Equipe enseignante

Jean-Pierre Allegret, Professeur à l'Université Paris Ouest

Christophe Boucher, Professeur à l'Université Paris Ouest

Vincent Bouvatier, Maître de conférences à l'Université Paris Ouest

Cécile Couharde, Professeur à l'Université Paris Ouest

Dramane Coulibaly, Maître de conférences (HDR) à l'Université Paris Ouest

Olivier de Bandt, Banque de France et Professeur associé à l'Université Paris Ouest

Balázs Égert, OCDE et Professeur associé à l'Université Paris Ouest

Laurent Ferrara, Banque de France et Professeur associé à l'Université Paris Ouest

Françoise Larbre, Maître de conférences (HDR) à l'Université Paris Ouest

Valérie Mignon, Professeur à l'Université Paris Ouest et conseiller scientifique au CEPII

Lionel Ragot, Professeur à l'Université Paris Ouest et conseiller scientifique au CEPII

Coordonnées

Coordonnées administratives :

Mustafa Naham et Caroline Duboquet, Bureau 313 C (Bâtiment G, 3^e étage)

amadou.n@u-paris10.fr, 01.40.97.78.14

Caroline.Duboquet@u-paris10.fr, 01.40.97.78.49

Coordonnées de la responsable de la formation :

Valérie Mignon, Bureau 608 bis (Bâtiment G, 6^e étage), valerie.mignon@u-paris10.fr

<http://economix.u-paris10.fr/fr/membres/?id=302>

MAQUETTE DU MASTER 2 ÉCONOMIE APPLIQUÉE

Parcours Économie internationale, politiques macroéconomiques et conjoncture

		LIBELLÉ LMD3	CODE APOGÉE	CRÉDITS	Vol.h. CM	Vol.h. TD
SEMESTRE 3		Économétrie avancée et dynamique internationale		9	63	
		3 ECs au choix :				
		Dynamique économétrique		3	21	
		Économétrie des séries temporelles non linéaires		3	21	
		Macroéconomie financière internationale approfondie		3	21	
		Macroéconomie internationale avancée		3	21	
		Économétrie et dynamique macroéconomique		6	42	
		2 ECs au choix :				
		Économétrie des données de panel		3	21	
		Fondements microéconomiques de la macroéconomie		3	21	
		Séries temporelles avancées		3	21	
		Macroéconomie et conjoncture		9	63	
		Croissance et fluctuations		3	21	
		Économie monétaire internationale		3	21	
		Finance internationale et développement		3	21	
		Méthodologie économétrique		6	42	
		Méthodes économétriques		3	21	
		Séries temporelles		3	21	
SEMESTRE 4		Cours de formation à la recherche (majeur / stage)		21	20	
		1 EC au choix :				
		Économétrie de la finance internationale		21	20	
		Économétrie des comportements macroéconomiques		21	20	
		Économie des migrations internationales		21	20	
		Macroéconomie des pays émergents et en développement		21	20	
		Marchés financiers et régimes de change		21	20	
		Modélisation financière et bancaire		21	20	
		Politiques macroéconomiques et modélisation appliquée		21	20	
		Cours de formation à la recherche (mineur / stage)		9	20	
		1 EC au choix :				
		Économétrie de la finance internationale		9	20	
		Économétrie des comportements macroéconomiques		9	20	
		Économie des migrations internationales		9	20	
		Macroéconomie des pays émergents et en développement		9	20	
		Marchés financiers et régimes de change		9	20	
		Modélisation financière et bancaire		9	20	
		Politiques macroéconomiques et modélisation appliquée		9	20	

PLAN DES COURS

Master Mention

ÉCONOMIE APPLIQUÉE

Les codes situés au niveau des titres de cours sont ceux du système Apogée
Apogée = Application pour la gestion des étudiants et des enseignements

Les plans de cours sont donnés à titre indicatif.
Des versions actualisées pourront être transmises ultérieurement.

Pour les plans de cours du M2 *Economie internationale, politiques macroéconomiques et conjoncture*, se reporter au livret du M2.

3EED7298	Econométrie	TOKPAVI Sessi Sessi.tokpavi@u-paris10.fr	36 h CM 16 h TD Semestre 7
Objectifs :			
Ce cours complète celui de mise à niveau en économétrie ou a été introduit le modèle de régression linéaire multiple et les principaux résultats associés. Sont notamment abordés, les problèmes d'hétéroscédasticité et d'autocorrélation dans le modèle de régression linéaire multiple ainsi que les problèmes standards liés à l'utilisation des séries temporelles comme la non stationnarité et la cointégration. Le problème de l'endogénéité et l'utilisation des variables instrumentales sont étudiés dans le cadre des systèmes d'équations.			
Programme / plan :			
Chapitre 1 : Hétéroscédasticité et Autocorrélation			
Chapitre 2 : Quelques tests de spécification et problèmes liés au modèle de régression linéaire multiple			
Chapitre 3 : Modèles dynamiques			
Chapitre 4 : Non stationnarité, cointégration et modèles à correction d'erreur			
Chapitre 5 : Systèmes d'équations			
Chapitre 6 : Modèles à variable dépendante qualitative			
Bibliographie			
[1] Amemiya, T. (1985), <i>Advanced Econometrics</i> , Harvard Univ. Press, Cambridge [2] Bourbonnais, R. (2008), <i>Econométrie</i> , Dunod, 7e édition.			
[3] Greene, W. H. (2005), <i>Econométrie</i> , Pearson.			
[4] Gujarati, D. N. (2003), <i>Basics Econometrics</i> , 4th Edition, McGraw-Hill.			
Session 1	La note finale est la moyenne de la note de contrôle continu (50%) et de la note d'examen (50%). L'examen prend la forme d'une épreuve écrite.		
Session 2	La note finale est celle obtenue à l'examen de la deuxième session. L'examen prend la forme d'une épreuve écrite.		

3EMB7299	Macroéconomie Internationale	Dramane Coulibaly dcoulibaly@u-paris.fr	24 h CM 16 h TD Semestre 7
Objectifs :			
L'objectif de ce cours est de revoir et d'approfondir les notions de politiques de stabilisation en économie ouverte. Une partie du cours sera un rappel utile pour les étudiants ayant suivi un cours de Macroéconomie Ouverte en Licence. Après avoir rappelé les comptes nationaux en économie ouverte et la détermination du taux de change, on examinera l'efficacité des politiques de stabilisation dans une petite économie ouverte à prix rigides (modèle Mundell-Fleming) et à prix flexibles (modèle offre globale/demande globale en économie ouverte). Par la suite, on abordera la notion d'interférence des économies (avec un accent particulier sur les unions monétaires) et les problèmes de coordination internationale des politiques économiques. A la fin du cours, la nouvelle macroéconomie ouverte sera présentée. Etant donné la diversité des modes de compréhension, le cours s'appuiera sur des outils mathématiques avec des représentations graphiques et une explication détaillée des mécanismes économiques à l'œuvre.			
Programme / plan :			
I. Macroéconomie ouverte et taux de change			
1. Les comptes nationaux et la balance des paiements			
2. Taux de change			
II. Politiques de stabilisation et économie ouverte à prix fixes: Le modèle Mundell-Fleming			
1. Conditions d'équilibre en économie ouverte (courbes IS, LM et BP)			

2. Politiques économiques en changes flexibles
 3. Politiques économiques en changes fixes
- III. Politiques de stabilisation et économie ouverte à prix flexibles: Le modèle offre globale/demande globale en économie ouverte
1. Offre globale en économie ouverte
 2. Politiques économiques en changes flexibles
 3. Politiques économiques en changes fixes
- IV. Interdépendances des économies
1. Interdépendance en changes fixes
 2. Interdépendance en changes flexibles
 3. Union monétaire
- V. Coordination internationale des politiques de stabilisation
1. Coordination des politiques budgétaires en changes fixes
 2. Coordination des politiques monétaires en changes flexibles
 3. Limites de la coordination internationale
- VI. La nouvelle macroéconomie ouverte
1. Les motivations
 2. Les prix flexibles
 3. Les prix rigides

Bibliographie

Bénassy-Quéré A. (2014), Economie monétaire internationale, Economica.

Bénassy-Quéré A., Coeuré B., Jacquet P. et Pisani-Ferry J. (2012), Politique économique, Ouvertures économiques, De Boeck, 3ème édition.

Blanchard O., Cohen D. et Johnson D. (2013), Macroéconomie, Pearson Education Inc., 6ème édition. Bruda M. et Wyplosz C. (2009), Macroéconomie: une perspective européenne, De Boeck, 5ème édition. Hairault J.-O. (ed) (2000), Analyse macro-économique, Tomes 1 et 2, La Découverte.

Krugman P. et Obsfeld M. (2009), Economie internationale, Pearson Education, 8ème édition. Mishkin F. (2010), Monnaie, banque et marchés financiers, Pearson Education, 9ème édition. Obstfeld M. and Rogoff K.S. (1995), Foundations of international macroeconomics, MIT Press. Plihon D. (2012), Les taux de change, Repères, La Découverte, 6ème édition.

Sørensen P.B. and Whitta-Jacobsen H.J. (2010), Introducing advanced macroeconomics: Growth and business cycles, McGraw-Hill, 2nde edition.

Session 1	La note finale est la moyenne de la note de contrôle continu (50%) et de la note d'examen (50%). L'examen prend la forme d'une épreuve écrite.
Session 2	La note finale est celle obtenue à l'examen de la deuxième session. L'examen prend la forme d'une épreuve écrite.

3EEA7006	Modélisation macroéconomique	Françoise LARBRE flarbre@u-paris10.fr	24 h CM Semestre 7
<p>Objectifs</p> <p>Pratique de la modélisation et programmation en R de modèles économiques de référence.</p> <p>Cette programmation des modèles permettra de bien saisir leurs limites et l'importance des hypothèses retenues lors leur élaboration.</p>			

Plan indicatif

Chapitre 1 : Présentation des outils (rappels de mathématiques discrètes et programmation en R)

Chapitre 2 : Quelques dynamiques de référence

Chapitre 3 : Programmation des modèles économiques élémentaires

Chapitre 4 : Du modèle de croissance de Solow aux modèles de cycle réel

Chapitre 5 : Le cas des dynamiques chaotiques

Éléments de bibliographie :

Azariadis, C. (2000), *Intertemporal Macroeconomics*, Blackwell.

Barro, R.J. (1997), *Les facteurs de la croissance*, Economica.

Barro, R.J. et Sala-i-Martin, X. (1996), *La croissance économique*, Ediscience.

Blanchard, O. et Fischer, S. (1989), *Lectures on Macroeconomics*, MIT Press. **Dameron,**

P. (2001), *Mathématiques des modèles économiques*, Economica.

Desgraupes, B. (2013), *Le livre de R, Apprentissage et référence*, Vuibert

Gandolfo, G. (2010), *Economic Dynamics*, Springer

Hairault, J.O. (2004), *La croissance – Théories et régularités empiriques*, Economica.

Logiciel R et documentation : <http://www.r-project.org/>

Session 1	Une épreuve écrite (2 heures) et un projet (programmation d'un modèle)
Session 2	Une épreuve écrite (2 heures)

3EEA8011	Théorie et économétrie des marchés financiers	MIGNON Valérie valerie.mignon@u-paris10.fr	24 h CM 16 h TD Semestre 8
-----------------	--	--	---

Objectifs et plan du cours

L'objectif du cours est de fournir aux étudiants les éléments nécessaires à la compréhension de la dynamique des marchés financiers, tant d'un point de vue théorique qu'empirique. Les principales théories sont ainsi présentées, et sont suivies d'un exposé détaillé des méthodes économétriques permettant de confronter ces théories aux faits stylisés. Chaque exposé théorique est illustré par de nombreux exemples concrets.

Les thématiques suivantes sont abordées dans le cadre du cours :

- Introduction générale : brefs rappels sur l'organisation générale des marchés financiers.
- Propriétés des séries financières.

- La théorie de l'efficience informationnelle des marchés financiers et les tests associés.
- Les modèles d'évaluation des actifs financiers : présentation, estimation et tests.
- Modélisation du risque et dynamique de la volatilité sur les marchés financiers.
- Développements récents en économétrie des marchés financiers.

Compétences visées

- Maîtrise des théories des marchés financiers et connaissance de la dynamique spécifique des séries financières.
- Maîtrise des méthodes économétriques appliquées à la finance.
- Savoir confronter les théories aux faits stylisés en finance.
- Savoir interpréter les résultats des estimations économétriques en fonction des évolutions constatées sur les marchés financiers.
- Savoir mettre en pratique les compétences théoriques acquises en économétrie.

Bibliographie

GOURIEROUX C. (1992), *Modèles ARCH et applications financières*, Collection ENSAE, Economica. GOURIEROUX C. et JASIAK J. (2001), *Financial Econometrics*, Princeton University Press.
 JACQUILLAT B. et SOLNIK B. (1997), *Marchés financiers. Gestion de portefeuille et des risques*, Dunod. LARDIC S. et MIGNON V. (2006), *L'efficience informationnelle des marchés financiers*, Repères, La Découverte.

D'autres références bibliographiques, en français et en anglais, seront fournies en cours, de même que des adresses de sites internet utiles en théorie financière et en économétrie de la finance.

Session 1	La note finale est la moyenne de la note de contrôle continu (50%) et de la note d'examen (50%). L'examen prend la forme d'une épreuve écrite.
Session 2	La note finale est celle obtenue à l'examen de la deuxième session. L'examen prend la forme d'une épreuve écrite.

3EEC8081	Gestion de portefeuille	TOKPAVI Sessi Sessi.tokpavi@u-paris10.fr	24 h CM 16 h TD Semestre 8
-----------------	--------------------------------	--	---

Objectifs :

Ce cours a pour objectif principal d'introduire les étudiants aux concepts fondateurs de la théorie de sélection de portefeuille. Sont étudiés entre autres, le modèle Espérance-Variance de Markowitz (1952), le modèle d'évaluation des actifs financiers (MEDAF) de Sharpe (1964), le modèle d'évaluation par arbitrage de Ross (1976), la notion d'efficience des marchés et les mesures de performance.

Programme / plan :

Chapitre 1 : Introduction à la théorie des choix d'investissement en univers incertain
 Chapitre 2 : Eléments d'analyse des portefeuilles d'actifs
 Chapitre 3 : Critère Espérance-Variance et analyse des portefeuilles efficients
 Chapitre 4 : MEDAF et Modèle d'évaluation par arbitrage
 Chapitre 5 : Efficience des marchés et mesures de performances
 Chapitre 6 : Critiques du cadre Espérance-Variance et extensions

Bibliographie

- [1] Aftalion, F., P. Poncet et R. Portrait (1998), La Théorie Moderne du Portefeuille, Que sais-je ?, PUF. [2] Jacquillat, B. et B. Solnik, Marchés Financiers, Dunod.
- [3] Bertrand P. et J. L. Prigent (2006), Gestion de Portefeuille, Economica.
- [4] Lintner, J. (1965), "The Valuation of Risk Assets and the Selection of Risky Investments in Stock Portfolios and Capital Budgets", Review of Economics and Statistics, 47, 13-37.
- [5] Markowitz, H. (1952), "Portfolio Selection", The Journal of Finance, 7, 77-99.
- [6] Sharpe, W. (1964), "Capital Asset Prices : a Theory of Market Equilibrium under Conditions of Risk", Journal of Finance, 19, 425-442.

Session 1	La note finale est la moyenne de la note de contrôle continu (50%) et de la note d'examen (50%). L'examen prend la forme d'une épreuve écrite.
Session 2	La note finale est celle obtenue à l'examen de la deuxième session. L'examen prend la forme d'une épreuve écrite.

3EED8473	Méthodes numériques	DESGRAUPES Bernard bdesgraupes@u-paris10.fr	Semestre 8
Programme : Révisions d'optimisation linéaire. Le simplexe. La notion de prix dual. Programmation convexe et conditions de Khun-Tucker. Programmation quadratique: méthodes de Beale, de Dantzig, de Wolfe. Programmation dynamique. Principe de Bellmann. Etude de cas discrets et continus, en avenir certain et incertain. Initiation à Matlab/Octave.			
Session 1	La note finale est la moyenne de la note de contrôle continu (50%) et de la note d'examen (50%). L'examen prend la forme d'une épreuve écrite.		
Session 2	La note finale est celle obtenue à l'examen de la deuxième session. L'examen prend la forme d'une épreuve écrite.		

3EED8080	Politique économique	SAIDI Aurélien Aurelien.saidi@u-paris10.fr	24 h CM 16 h TD Semestre 8
<p>Objectifs :</p> <p>Le cours se donne pour objectif de présenter les débats théoriques et empiriques qui ont porté sur la politique économique durant les quatre dernières décennies, et particulièrement sur la politique budgétaire, qui occupe une part importante du programme (les mécanismes monétaires feront l'objet d'un approfondissement dans le cadre d'autres cours). En l'absence de réel consensus de la part des économistes sur les effets attendus des chocs de dépense publique, les principales théories seront ici présentées. La politique monétaire sera quant à elle abordée sous le prisme de l'arbitrage inflation-chômage. Enfin, une attention particulière sera consacrée aux débats actuels relatifs à l'endettement des Etats au sein de la zone Euro.</p> <p>Le cours suppose une bonne maîtrise des outils quantitatifs (mathématiques des systèmes dynamiques, statistiques, économétrie) abordés en licence et des mécanismes macro et microéconomiques de base.</p> <p>Programme / plan :</p> <p>Chapitre 1 : Introduction Chapitre 2 : La politique économique dans le modèle AS-AD Chapitre 3 : L'équivalence ricardienne Chapitre 4 : La politique budgétaire dans les modèles RBC Chapitre 5 : Economie politique et politique économique Chapitre 6 : Les enjeux du déficit public et de la dette</p>			
<p>Bibliographie</p> <p>[1] Bénassy-Quéré Agnès, Coeuré Benoît, Jacquet Pierre et Pisani-Ferry Jean (2009), Politique économique, 2e édition, coll. Ouvertures économiques, De Boeck. [2] Mankiw Gregory (2010), Macroéconomie, 5e édition, coll. Ouvertures économiques, De Boeck. [3] Romer David (2000), Advanced Macroeconomics, 3e édition, McGraw-Hill.</p> <p>De nombreux articles scientifiques en rapport avec les thèmes abordés seront disponibles sur la plateforme Courenligne.</p>			
Session 1	La note finale est la moyenne de la note de contrôle continu (50%) et de la note d'examen (50%). L'examen prend la forme d'une épreuve écrite.		

3EEA8007	International economics	EGERT Balazs	36 h CM 16 h TD Semestre 8
Programme :			
Ce cours d'économie internationale dispensé en anglais vise à former les étudiants à l'utilisation de l'anglais comme langue de travail dans le monde économique et financier, tant professionnel que recherche (compréhension, expression). L'objectif de ce cours est de familiariser les étudiants à la mobilisation de leurs compétences linguistiques sur des raisonnements économiques simples mais rigoureux (capacité à expliquer de façon suffisamment précise et complète des mécanismes économiques comme, par exemple, l'effet d'une surévaluation du change sur la balance commerciale).			
Session 1	La note finale est la moyenne de la note de contrôle continu (50%) et de la note d'examen (50%). L'examen prend la forme d'une épreuve écrite.		
Session 2	La note finale est celle obtenue à l'examen de la deuxième session. L'examen prend la forme d'une épreuve écrite.		

3EED8340	Économétrie 2 : Économétrie des séries temporelles	Bouvatier Vincent vbouvatier@u-paris10.fr	24 h CM 16 h TD Semestre 8
Économétrie 2 : Économétrie des séries temporelles			
Le cours se compose de 4 chapitres indépendants portant sur les séries temporelles :			
1- Travail préliminaire sur les données (désaisonnalisation, correction de levelshift...);			
2- Modèles ARCH et GARCH;			
3- Modèles de régressions non-linéaires ;			
4- Modèles VAR.			
Compétences visées			
<ul style="list-style-type: none"> - Savoir traiter des données avant l'estimation d'un modèle économétrique ; - Savoir estimer et spécifier un modèle à variance conditionnelle - Savoir estimer et interpréter des modèles non-linéaires - Savoir estimer et utiliser un modèle VAR 			
Bibliographie :			
Ladiray et Quenneville, 1999, "Comprendre la méthode X11", (http://www.census.gov/ts/papers/x11doc.pdf)			
Asteriou et Hall, 2007, Applied Econometrics : A Modern Approach Using Eviews and Microfit, Revised Edition, Palgrave Macmillan			
Lütkepohl et Krätzig, 2004, Applied Time Series Econometrics, Cambridge University Press			
Lardic et Mignon, 2002, Econométrie des Séries Temporelles Macroéconomiques et Financières, Economica. Gujarati et			
Porter, 2009, Basic Econometrics, 5 th Edition, McGraw-Hill International Edition.			
Lütkepohl, 2007, New Introduction to Multiple Time Series Analysis, Springer.			

Session 1	La note finale est l'addition d'une note de TD (30% : un devoir sur table) et d'un examen terminal (70%).
Session 2	Une épreuve sur table en deux heures.

3EEC8341	Econométrie des Données de Panel	DUMITRESCU Elena elena.dumitrescu@u- paris10.fr	24 h CM 16 h TD Semestre 8
-----------------	---	---	---

Ce cours a pour objectif de poser les bases des modèles de panel linéaire en s'intéressant à la fois à la spécification, à l'estimation et à l'inférence dans le cadre de ces modèles. Dans un premier temps on présente la problématique de l'hétérogénéité dans un modèle de régression linéaire en panel. Ensuite, on étudie les modèles à effets inobservés : effets fixes versus effets aléatoires ainsi que la classe plus générale des modèles à coefficients aléatoires. Ces modèles de base seront étendus à des modèles dynamiques estimés par des méthodes de type GMM et variables instrumentales. Plusieurs exemples économiques illustrent la pertinence des modèles et des méthodes d'estimation décrits.

Introduction

Tests d'homogénéité (procédure de Hsiao)
 Modèles linéaires à effets individuels (modèle à effet fixe et modèle à effets aléatoires)
 Tests de spécification des effets individuels
 Modèles à coefficients aléatoires
 Modèles dynamiques

Références :

1. C. Hsiao, *Analysis of Panel Data*, Cambridge University Press, 2003.
2. J. M. Wooldridge, *Econometric Analysis of Cross Section and Panel Data*, The MIP Press, 2010.
3. A. Pirotte, *Econométrie des données de panel : théorie et applications*, Economica
4. P. Sevestre, *Econométrie des données de panel*, Dunod

Session 1	La note finale est l'addition d'une note de TD (50% : un devoir sur table) et d'une épreuve sur table en deux heures (50%).
Session 2	Une épreuve sur table en deux heures

UNIVERSITÉ PARIS OUEST NANTERRE LA DÉFENSE, PLAN D'ACCÈS

